

Compte rendu du Comité syndical

du 05 octobre 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un le 05 octobre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (31) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, ~~Pascal DUPUIS~~, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT~~, ~~Guy LECLERC~~, ~~Joël LELARGE~~, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, ~~Jérôme PRÉMARTIN~~, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN

Pouvoirs (8) : Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Francis BOUSSION donne pouvoir à Dominique PETER, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Olivier BESNARD, Pascal DUPUIS donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Joël LELARGE donne pouvoir à Laurent HUBERT, Jérôme PREMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE

Absent excusé (1) : Dominique PAQUET

Absent (3) : Gwénaél DE SAGAZAN, Yves LE BOUFFANT, Marc LESSACHAEVE

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, ~~Aurore MORIN~~, ~~Magali PICHON~~.

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI

Ordre du jour :

1	DELIBERATIONS	4
1.1	ÉNERGIE-CLIMAT : Choix du prestataire pour la réalisation du schéma directeur des énergies renouvelables, validation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention auprès de l'ADEME	4
1.2	CREATION D'UN NOUVEAU TARIF PAH	5
1.3	DEMANDE DE SUBVENTION LEADER "Animation du programme Leader pour 2021"	5
2	INFORMATIONS	6
2.1	ÉNERGIE-CLIMAT : Dates à retenir	6
2.2	ESCAPE GAME à la rotonde ferroviaire de Montabon – samedi 23 et dimanche 24 octobre	6
2.3	MOBILITÉ – opération Illicov: Actualité de la ligne La Flèche – Le Mans et dates à retenir	7
3	QUESTIONS DIVERSES	8
3.1	Calendrier des prochains Comités syndicaux et des Bureaux du PETR	8

Ouverture de la séance du Comité syndical par Mme Latouche.

Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 29 juin dernier.

M. Eric Martineau est désigné secrétaire de séance.

Mme Latouche porte à connaissance de l'assemblée présente un certain nombre de points relatifs aux ressources humaines.

1. L'arrivée toute récente (le 04 octobre) de Mme Marie Gambarini – service civique pendant 8 mois au sein du Pays d'art et d'histoire.

Marie Gambarini vient de terminer son stage de licence pro *Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel* au Pays d'art et d'histoire de Vézère Ardoise. Sa mission en tant que service civique va être d'aider à la conception et à la mise en place d'animations de sensibilisation au patrimoine et à la culture. Sa tutrice est Mathilde Estadiou.

2. Le Volontaire territorial administratif (VTA) mutualisé entre la ville du Lude et le PETR Pays Vallée du Loir, doit intégrer les équipes à partir du 08 novembre prochain. Il s'agit de M. Raphaël Ligtenberg. Sa mission au PETR va être de suivre l'élaboration et le porter à connaissance du Schéma directeur des énergies renouvelables et d'initier le Club climat. Au Lude, dans le cadre du label "Petite ville de demain", il assistera le chef de projet sur un certain nombre d'opérations.
3. A compter du 20 octobre prochain, le contrat de travail de Paola Perseille – chargée de mission Culture/Communication devient un CDI ; l'échéance des 6 ans de CDD étant atteinte.
4. Le contrat du second économe des flux (secteur ouest du territoire) n'a pas été poursuivi au-delà de la période d'essai (renouvelée une fois). Un nouveau recrutement est en cours.

Mme Latouche soumet pour avis et échanges l'organisation envisagée pour les prochaines réunions du PETR :

Afin de provoquer plus de débats au cours du Comité syndical, il est proposé que l'ensemble des sujets thématiques soit présenté par le Vice-président en charge du sujet, accompagné par un des membres de la dite-commission thématique. Les présentations en CS se feront donc à deux voix – l'appui des techniciens ne venant qu'en complément si cela est jugé nécessaire.

Il est également proposé que le porte-parole de la commission ne soit pas systématiquement le même selon les sujets thématiques abordés ou selon les Comités syndicaux.

M. Peter souligne que cette proposition ne peut faire que l'unanimité.

Cette proposition ne soulève aucune observation et est validée.

1 DELIBERATIONS

1.1 ÉNERGIE-CLIMAT : Choix du prestataire pour la réalisation du schéma directeur des énergies renouvelables, validation du plan de financements prévisionnel et demande de subvention auprès de l'ADEME

Pour rappel, cette action du Plan Climat Air Énergie (PCAET) a pour but de concrétiser les objectifs de production d'énergies renouvelables (EnRs) fixés dans la stratégie territoriale. Il s'agit d'un travail complémentaire à l'étude de définition des potentiels de production des EnRs réalisée en 2019.

La réalisation d'un tel schéma passe par une modélisation technique, tenant compte des contraintes règlementaires et environnementales ainsi que de la préservation des patrimoines naturels et paysagers du territoire, afin de cibler géographiquement les zones propices au développement de projets. Cette action va permettre également d'associer et de rassembler les décideurs, les futurs porteurs de projets et les investisseurs potentiels.

Une consultation a été lancée le 26 juillet 2021 auprès de 6 entreprises. Elle a pris fin le 3 septembre à 18h. Les 6 entreprises consultées sont celles ayant déposé une offre pour la réalisation de l'étude des potentiels EnRs.

Seules deux d'entre-elles ont remis une offre de méthode de travail et de prix dans les temps impartis : Akajoule et Axenne.

À la suite de l'analyse des offres, réalisée en Bureau syndical le 08 septembre dernier, l'offre du bureau d'études Axenne se place en première position.

Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant :

Budget prévisionnel			
Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant TTC
Prestation intellectuelle – réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables en Vallée du Loir	35 280 €	ADEME (70%)	24 696 €
		Europe (LEADER) (10%)	3 528 €
		Autofinancement (20%) *	7 056 €
TOTAL	35 280 €		35 280 €

* Coût de l'autofinancement couvert par une augmentation de la participation des 3 communautés de communes au PETR sur l'année 2022.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver le plan de financement de cette action et le cas échéant, son lancement,
- d'autoriser Mme la Présidente à signer le marché avec le bureau d'études Axenne,
- d'autoriser Mme la Présidente à solliciter une demande de subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 70% du financement du coût de l'étude,

- d'autoriser Mme la Présidente à signer tout document utile dans la passation du marché, dans la réalisation dudit schéma et dans les demandes de co-financements liées.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 39 membres présents ou représentés :

- approuve le plan de financement de cette action
- autorise Mme la Présidente à signer le marché avec le bureau d'études Axenne,
- autorise Mme la Présidente à solliciter une demande de subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 70% du financement du coût de l'étude,
- autorise Mme la Présidente à signer tout document utile dans la passation du marché, dans la réalisation dudit schéma et dans les demandes de co-financements liées.

1.2 CREATION D'UN NOUVEAU TARIF PAH

Le Pays d'art et d'histoire organise un escape game à la rotonde ferroviaire de Montabon les 23 et 24 octobre prochain.

Il est proposé d'appliquer un tarif individuel de 12 € (tarif événement) mais également un tarif équipe de 40 € (pour une équipe de 4 personnes).

Il est donc demandé au Comité syndical de créer ce tarif de 40 €.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 39 membres présents ou représentés, approuve la création d'un tarif d'équipe à 40€ (équipe de 4 personnes).

1.3 DEMANDE DE SUBVENTION LEADER "Animation du programme Leader pour 2021"

Le PETR Pays Vallée du Loir sollicite une subvention pour l'ingénierie du programme Leader 2014-2020 sur l'année 2021. Cette dernière s'inscrit dans la fiche-action n°11 de la stratégie du GAL Vallée du Loir.

Le dossier correspond au co-financement d'1,25 ETP ventilé sur plusieurs postes ayant des missions telles que : l'animation, l'appui technique, l'instruction de dossiers, la participation aux réunions régionales, etc.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €
Salaires et charges des postes des chargé.e.s de mission sur l'année 2021	48 518,68	Europe (LEADER – 80%)	50 770,00
Frais de structure (forfait)	7 277,80	Autofinancement (20%)	12 692,49
Prise en charge de 25% du poste de gestionnaire Leader + adhésion à Leader France	7 666,01		
TOTAL	63 462,49	TOTAL	63 462,49

Mme la Présidente précise que ce plan de financement est prévisionnel et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du Comité syndical :

- . d'approuver le projet et son plan de financement,
- . d'autoriser Mme la Présidente à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 50 770,00 €
- . d'autoriser Mme la Présidente à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Délibération du Comité syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical par vote à l'unanimité des 39 membres présents ou représentés :

- . approuve le projet et son plan de financement,
- . autorise Mme la Présidente à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 50 770,00 €
- . autorise Mme la Présidente à signer tous les documents en lien avec cette demande.

2 INFORMATIONS

2.1 ÉNERGIE-CLIMAT : Dates à retenir

- Le 2 septembre dernier, fin du PIG rénovation énergétique / opération "un coup de pouce pour vos travaux" : bilan réalisé disponible en annexe n°1 (287 rénovations sur un objectif de 300 pour les propriétaires occupants et 2 rénovations sur un objectif de 15 pour les propriétaires bailleurs),
- Le vendredi 8 octobre à 10h, en visioconférence : audition des élus auprès de La Région pour présenter le dossier Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE -Mme Latouche, M. Chauvin et M. Peter), support de présentation disponible en annexe n°2,
- Le vendredi 5 novembre à 10h, salle du conseil municipal à Vaas : COPIL du service efficacité énergétique (économe des flux).

2.2 ESCAPE GAME à la rotonde ferroviaire de Montabon – samedi 23 et dimanche 24 octobre

Le PAH a le plaisir d'adresser une invitation à la Présidente, aux Vice-président(e)s et aux membres de la commission Culture-Patrimoine, membres du conseil de développement, ainsi qu'aux membres du comité de coordination du CLEA pour venir découvrir l'escape game conçu à la Rotonde ferroviaire de Montabon, en partenariat avec Sibylline Escapade.

Embarquez dans le wagon n°3434 de l'Orient-Express et plongez en 1964, sur le trajet Varsovie-Vienne. Lors de ce voyage, une mythique collection d'œufs de Fabergé disparaît. A vous de résoudre l'une des enquêtes les plus retentissantes du XXe siècle !

Chaque invitation est valable pour 2 personnes pour la session du dimanche 24 octobre à 11h. La jauge est limitée à 16 personnes, merci de bien vouloir réserver vos places avant le vendredi 15 octobre.

Le Pass sanitaire sera demandé. Age minimum recommandé pour participer : 10 ans.
Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de la séance.

L'escape game est ouvert au grand public le samedi à 11h ainsi que l'après-midi et le dimanche après-midi. Tarifs, horaires et renseignements pratiques sur le site du Pays, de l'OTVL et sur les flyers et affiches.

2.3 MOBILITÉ – opération Illicov: Actualité de la ligne La Flèche – Le Mans et dates à retenir

- La ligne retenue pour le lancement de l'expérimentation est la ligne La Flèche – Le Mans. Plusieurs terminus ont été proposés :
 - Ligne 1. La Flèche <> Le Mans Gare Sud via Cérans = 35 inscriptions*,
 - Ligne 2. La Flèche <> Le Mans Rond-point de la Patte d'Oie (Yoplait) via Cérans = 20 inscriptions,
 - Ligne 3. La Flèche <> Le Mans P+R Antarès MMArena via Cérans = 9 inscriptions,
 - Ligne 4. La Flèche <> Le Mans Lune de Pontlieue via Cérans = 9 inscriptions.

Il est convenu que la Roue Verte démarre l'expérimentation sur une ligne lorsque le nombre d'inscrits atteint 50 personnes.

En lien avec le transfert de la compétence Mobilité, une prise de contact avec le Pôle Métropolitain du Mans est à organiser dans les prochaines semaines afin d'échanger sur la répartition des coûts.

- Le mercredi 29 septembre dernier, le PETR a témoigné sur l'expérimentation du dispositif Illicov lors du Colloque Régional des Mobilités Durables au Mans, suivi d'une interview à LMTV,
- Le jeudi 25 novembre, le PETR témoignera de nouveau sur l'expérimentation du dispositif Illicov lors des Rencontres Mobilités organisée par la Région, à Angers.

**Inscriptions au 28 septembre 2021.*

3 QUESTIONS DIVERSES

3.1 Calendrier des prochains Comités syndicaux et des Bureaux du PETR

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
Année 2021	
Mercredi 03 novembre 2021 à 14h30 à 16h30	Mardi 23 novembre 2021 à 18h00
Mercredi 01 décembre 2021 à 14h30 à 16h30	Mardi 07 décembre 2021 à 18h00

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
Année 2022	
Mercredi 12 janvier 2022 à 14h30 à 16h30	Mardi 25 janvier 2022 à 18h00
Vacances du 05 au 21 février 2022	
Mercredi 02 février 2022 à 14h30 à 16h30 - ROB	Mardi 22 février 2022 à 18h00 – ROB
Mercredi 09 mars 2022 à 14h30 à 16h30 - Budget	Mardi 29 mars 2022 à 18h00 - Budget
Vacances du 09 au 25 avril 2022	
Mercredi 27 avril 2022 à 14h30 à 16h30	
Mercredi 25 mai 2022 à 14h30 à 16h30 (<i>optionnel</i>)	Mardi 10 mai 2022 à 18h00
Mercredi 15 juin 2022 à 14h30 à 16h30	Mardi 28 juin 2022 à 18h00
Conférence des Maires : le 06 juillet 2022 à partir de 18h30	
Mercredi 07 septembre 2022 à 14h30 à 16h30	Mardi 20 septembre 2021 à 18h00
Mercredi 19 octobre 2021 à 14h30 à 16h30	
Mercredi 02 novembre 2021 à 14h30 à 16h30	Mardi 15 novembre 2022 à 18h00
Mercredi 30 novembre 2022 à 14h30 à 16h30	
	Mardi 06 décembre 2022 à 18h00

Vallée
du
Loir
UN SECRET BIEN GARDÉ

*Un coup de pouce
pour vos travaux !*

Une action du Pays Vallée du Loir

Contact, demande d'informations
et prise de rendez-vous :

☎ 02.43.42.12.72

✉ contact.sarthe@soliha.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



Conseils
gratuits

Visite du
logement

Aides
financières

www.pays-valleeduloir.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Vallée
du
Loir
UN SECRET BIEN GARDÉ

Programme d'intérêt général Rénovation énergétique

4^{ème} Comité de pilotage
17 septembre 2021

Sarthe
Le Département



**HABITER
MIEUX**

Agence
nationale
de l'habitat
Anah

Sommaire

1. Rappel sur le PIG
Rénovation Energétique
2. Les supports et les actions
de communication
3. Bilan quantitatif : les
résultats chiffrés
4. Bilan financier

Un coup de pouce
pour vos travaux !

Une action du Pays Vallée du Loir

Vallée
du Loir
TRAVAILLEZ VOS LOGIS

Ici



Ce logement a bénéficié d'aides
financières pour des travaux.

SOIHA

Contact, demande d'informations et prise de rendez-vous :
02.43.42.12.72 contact.sarthe@soiha.fr



01. Rappel sur le PIG Rénovation Énergétique

- Lancement le **3 septembre 2018** pour une durée **de 3 ans** dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie du PETR sur les 57 communes du Pays Vallée du Loir
- Financements de l'Anah, du département de la Sarthe, du PETR, de la Région Pays de La Loire et des caisses de retraite.
- Opérateur : l'association SOLIHA Sarthe

Les enjeux :

- Améliorer les performances énergétiques de **315** logements du parc privé et lutter contre la précarité énergétique par une approche globale de travaux
- Réduire les charges d'énergie des ménages, qu'ils soient propriétaires ou locataires
- Réaliser des travaux de qualité valorisant le parc privé (propriétaires occupants et bailleurs)

- Objectifs et résultats annuels

Nombre de propriétaires aidés pour un projet de rénovation énergétique sur le parc privé	2018	2019	2020	2021	TOTAUX
Objectifs PO	30	100	110	60	300
Résultats PO	6	89	126	59 <i>+ 7 dépôts de dossiers</i>	280 (+ 7)
Objectifs PB	1	4	7	3	15
Résultats PB	0	1	0	1	2

• Les étapes d'accompagnement à un projet de travaux

Étape 1 : Premier contact

SOLIHA vérifie l'éligibilité des contacts :

- *Contact par téléphone*
- *Sans rendez-vous lors d'une permanence*
- *Signalement d'un partenaire*

✓ ACCOMPAGNEMENT GRATUIT
POUR LES PARTICULIERS
DANS LEUR PROJET DURANT
TOUTE LA DUREE DU PIG

Étape 2 : Visite à domicile et diagnostics

- Réalisation du diagnostic technique : évaluations énergétiques avant et après travaux / évaluation insalubrité
- Proposition d'un programme de travaux (en cohérence avec diagnostic technique, capacités d'investissement et subventions mobilisables)

Étape 3 : Étude financière et dépôt du dossier

- Accompagnement administratif à la constitution des dossiers (Anah, État, Région, Département)
- Finalisation du rapport de visite, évaluations techniques, fiche de synthèse, etc.
- Mobilisation de financements complémentaires (Caisse de retraite, etc.)

Étape 4 : Accord des travaux

- Sessions régulières d'accord des dossiers de l'ANAH

Étape 5 : Réalisation des travaux

Étape 6 : Versement des aides

- Vérification de la conformité des devis et des factures reçues/travaux réalisés
- Aide du propriétaire dans ses demandes d'acompte et soldes de subvention
- Accompagnement **jusqu'au versement final de toutes les subventions.**

02. Les supports et les actions de communication

Septembre – Décembre 2018

03 septembre 2018 : Lancement officiel du PIG

➤ 5 Réunions de présentation

- Conseil syndical du PETR (26.09 et 03.12)
- Sud Sarthe (25.09)
- Loir Lucé Bercé (16.10)
- Pays Fléchois (18.10)

➤ Présence de SOLihA à la foire du Mans (13 au 17.09)

➤ Passage sur Radio Prévert (22.10)

➤ Distribution des 300 affiches, 2500 livrets, 4000 flyers (assuré par l'association l'Igloo), dans toutes les communes.

➤ Création de 02 Kakemonos pour les évènements

➤ Réunion d'information à Lhomme (07.11)

➤ Parutions d'articles dans les journaux communaux et communautaires

➤ 6 permanences mensuelles à partir de novembre 2018

Le 3 septembre 2018, le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Rénovation Énergétique » a été lancé. Pendant trois ans au moins, ce dispositif d'aides aux travaux des logements des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs propose un accompagnement gratuit et des subventions, le tout avec l'appui et le concours financier du Pays Vallée du Loir, de l'Agence Nationale de l'Habitat et du Département de la Sarthe.



Un numéro de téléphone : 02.43.42.12.72
Une adresse mail : contact.sarthe@solihA.fr

Permanences, chaque mois, de 10h à 12h30 :

LOIR-EN-VALLEE - 1er mardi A la Mare, Place de la Mare (Ouéville-sur-Loir)	LA FLECHE - 3ème mercredi Espace Fernand Guibé, 6 Rue Fernand Guibé
MORVAL-SABL LOIR - 1er mercredi Centre Social, Rue du Buisson	LE GRAND LUCÉ - 3ème mercredi Centre Social, Rue du Buisson
LE LUCÉ - 1er jeudi Maison des Jeunes, 20 Rue de la Mare	MANSIGNÉ - 3ème jeudi Maison des Jeunes, 2 Rue de la Mare

Pour qui ? Pour quoi ?

Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur d'un logement de plus de 15 ans et vous souhaitez l'améliorer.

CE DISPOSITIF VOUS AIDE POUR L'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DE VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE OU LOGEMENT LOCATIF.

Il existe d'autres aides en Sarthe pour :

- L'adaptation du logement
- La réhabilitation d'un logement sans confort
- La création d'un logement locatif

N'hésitez pas à vous informer auprès de l'association SOLihA : 02.43.42.12.72.

Comment faire ?

De manière traditionnelle, une équipe de professionnels est mise en place pour aider les propriétaires ou futurs propriétaires à établir un programme de travaux énergétiques cohérent et adapté. L'association SOLihA Sarthe, solidaire pour l'habitat a pour mission de guider les propriétaires dans leurs projets. Cet accompagnement est GRATUIT.

Après une prise de contact lors des permanences, d'un échange téléphonique ou par mail, les missions de SOLihA sont les suivantes :

- Informer sur les travaux éligibles, le montant des aides financières selon les conditions de ressources notamment pour les propriétaires occupants ;
- Visiter / diagnostiquer le logement en fonction de la problématique à définir le projet avec le particulier
- Accompagner le montage des dossiers de subventions et toutes les démarches nécessaires à la concrétisation du projet.

Il s'agit d'un accompagnement de A à Z dans le projet : du conseil au paiement des subventions engagées.

Attention : envisager des travaux réalisés par des professionnels, ne pas commencer les travaux avant la délivrance de demande d'une aide financière.

initiatives

Un coup de pouce pour les travaux

Pour des travaux de rénovation énergétique d'un logement, des aides sont possibles.

Le Pays Vallée du Loir ouvre des permanences pour informer et accompagner les particuliers dans ces démarches.

Les travaux de chauffage, d'isolation, de ventilation et le remplacement de fenêtres permettent d'améliorer les performances énergétiques d'une habitation. Pour encourager ces démarches, plusieurs organismes proposent des aides financières. De quelles subventions peut-on bénéficier ? Quelles démarches réaliser ?

Le Pays Vallée du Loir, en partenariat avec l'association SOLihA Sarthe (Solidaires pour l'habitat), informe gratuitement les particuliers sur les financements possibles. Il assure un accompagnement de A à Z dans le projet de rénovation énergétique, des conseils sur les travaux à

Un accompagnement de A à Z dans le projet de rénovation énergétique.

entrepris jusqu'au paiement des subventions engagées. Pour cela, il suffit de prendre contact avec l'association SOLihA au 02 43 42 12 72 ou à contact.sarthe@solihA.fr.

Une permanence est également ouverte le deuxième mercredi de chaque mois à l'espace Fernand Guibé de La Fleche, de 10h à 12h30.

Par exemple, Cécile et Laurent souhaitent être mieux chauffés tout en diminuant leur facture. Ils ont trouvé judicieusement. Le montant des travaux s'élève à 11 183 € TTC. Le conseiller SOLihA, en plus de conseils techniques, a pu leur trouver les aides suivantes : 6 860 € de l'ANAH (et 4 000 € de la Région). Le couple n'a donc payé que 323 € TTC.

Sur le reste à charge et selon les travaux réalisés, d'autres aides peuvent être envisagées comme le crédit d'impôt, la transition énergétique...
r d'infos sur www.pays.valléeuloir.fr

Les habitants mobilisés pour décorer la commune

A Crosmières, depuis quatre ans, ils sont une dizaine à répondre à l'appel de la commune afin d'illuminer les rues pour les fêtes de fin d'année. Ainsi durant deux semaines, habitants,

Des Tickets sport à Noël

Les actions de communication

Janvier - Décembre 2019

La Flèche (16.12) Lhomme (01.02)

➤ Balades thermiques avec l'EIE



➤ Information relayée sur le site internet des communes



➤ Participation au forum de l'énergie (23.04)



➤ « Goûters-apéro » avec les acteurs du territoire

- 18 juin à La Flèche : agents immobiliers, architecte, élus
- 19 juin à Le Lude : artisans
- 24 juin à Montval-s/Loir : artisans, notaires, maître d'œuvre



➤ Dispositif DEPAR avec La Poste (mars – octobre) : envoi d'un courrier auprès de 3000 ménages

Les actions de communication

Janvier – Mars 2020

- Réunion partenariale avec les professionnels de l'immobilier (IAD) au Mans (17.01)
- Forum des énergies renouvelables (11.02)
- Article dans Le Maine Libre (10.03)
- Réunion d'information Agence Immobilière Lheronneau, Montval-sur-Loir (03.03)



Mars 2020 : Interruption des actions de communication en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19

- Reprise des permanences sur rendez-vous en juin 2020

Les actions de communication

Janvier – Juin 2021

janvier 2021

Rencontre avec les élus à la suite du COFIL, diffusion vidéo

Février- Mars

2 balades thermiques organisées par le PETR et réalisées par l'EIE à Mareil-sur-Loir et Loir-en-Vallée

Avril

Articles «ménage témoin » dans la presse locale

Mars- Juin 2021

- Affichage de Panneaux de chantier
- Vidéo témoignage

« Sans ces aides, je n'aurais pas fait mes travaux »

Angèle Allouche, une habitante de Mareil-sur-Loir a pu réaliser différents travaux énergétiques à son domicile grâce à un programme d'aides de la Vallée du Loir.

Mareil-sur-Loir. Dans le cadre de son contrat de copropriété, l'habitant Angèle Allouche, une habitante de Mareil-sur-Loir, a pu réaliser différents travaux énergétiques à son domicile grâce à un programme d'aides de la Vallée du Loir.



Angèle Allouche a pu bénéficier du programme d'aides globales pour la rénovation énergétique porté par la Vallée du Loir.

« Sans ces aides, je n'aurais pas fait mes travaux », déclare Angèle Allouche, une habitante de Mareil-sur-Loir. Elle a pu réaliser différents travaux énergétiques à son domicile grâce à un programme d'aides de la Vallée du Loir.

« Sans ces aides, je n'aurais pas fait mes travaux », déclare Angèle Allouche, une habitante de Mareil-sur-Loir. Elle a pu réaliser différents travaux énergétiques à son domicile grâce à un programme d'aides de la Vallée du Loir.

En chiffres

Le Programme d'aides globales pour la rénovation énergétique porté par la Vallée du Loir a financé 100 projets de travaux énergétiques à domicile en 2020. Ces aides ont permis de réaliser 1000 travaux énergétiques à domicile, pour un montant total de 10 millions d'euros.

100 projets financés
1000 travaux réalisés
10 millions d'euros financés

VALLÉE DU LOIR

Un coup de pouce bienvenu

Beneficiaire de l'aide de la Vallée du Loir, Angèle Allouche a pu réaliser différents travaux énergétiques à son domicile grâce à un programme d'aides de la Vallée du Loir. Elle a pu réaliser différents travaux énergétiques à son domicile grâce à un programme d'aides de la Vallée du Loir.

« Sans ces aides, je n'aurais pas fait mes travaux », déclare Angèle Allouche, une habitante de Mareil-sur-Loir. Elle a pu réaliser différents travaux énergétiques à son domicile grâce à un programme d'aides de la Vallée du Loir.

Travaux énergétiques : mode d'emploi

En septembre 2020, pour une durée de trois ans, le PETR Vallée du Loir, l'association locale d'habitants pour l'énergie, le Bureau local d'énergie et le Comité local de l'énergie ont lancé un programme de travaux énergétiques à domicile. Ce programme a pour objectif de permettre aux habitants de réaliser des travaux énergétiques à domicile grâce à un programme d'aides de la Vallée du Loir.

« Sans ces aides, je n'aurais pas fait mes travaux », déclare Angèle Allouche, une habitante de Mareil-sur-Loir. Elle a pu réaliser différents travaux énergétiques à son domicile grâce à un programme d'aides de la Vallée du Loir.



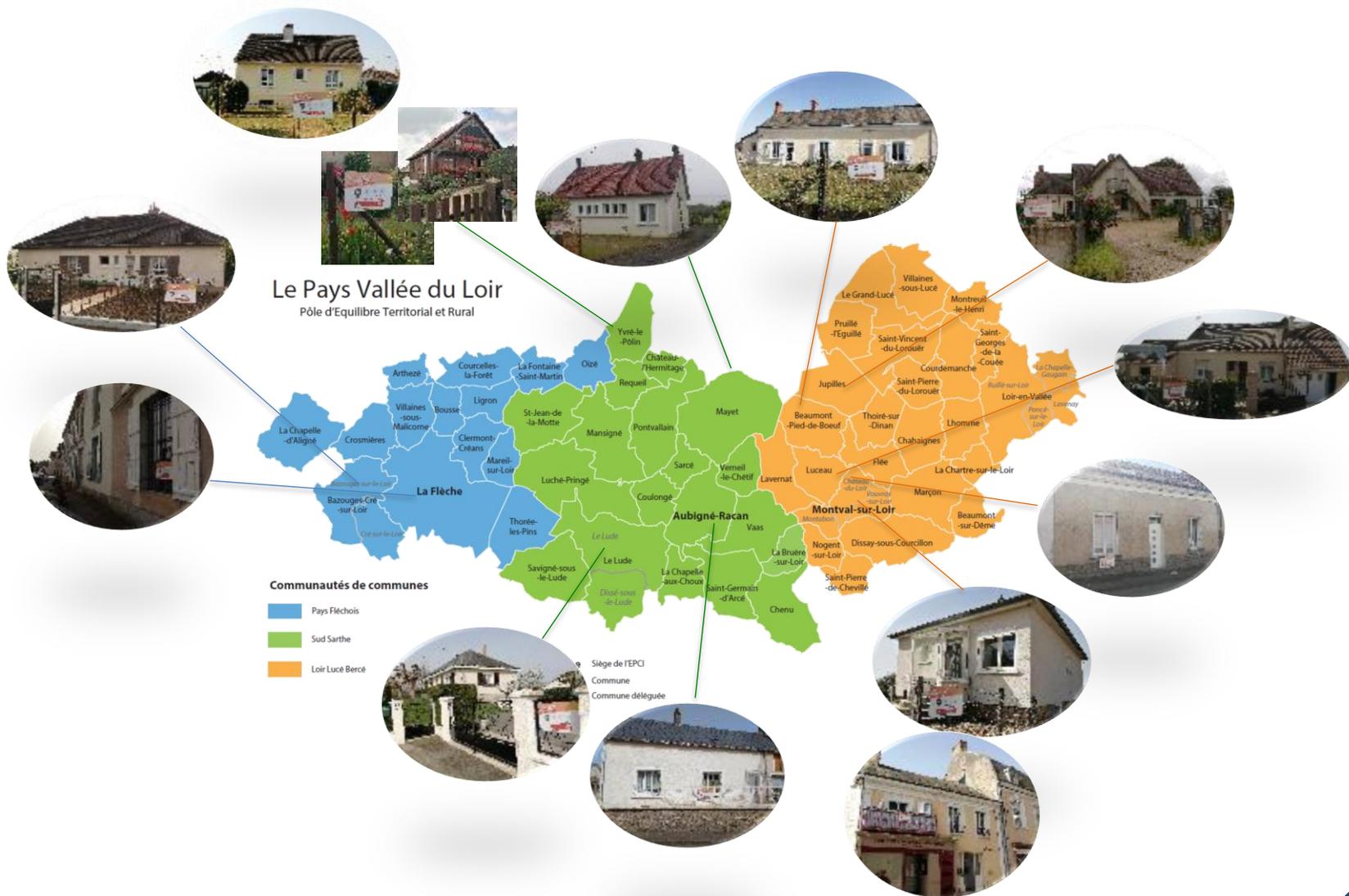
Angèle Allouche, habitante de Mareil-sur-Loir. Coup de pouce bienvenu grâce à un programme d'aides de la Vallée du Loir.

SOIHA
NVA DE LA LOIR
COL - Pays de Loir

Régulations
TÉMOIGNAGES ET REPORTAGES

YouTube
Facebook
Cliquer ici

➤ Plus de 20 panneaux de chantier affichés entre mars et juin 2021



• Les permanences délocalisées

❖ Avis de permanences à venir dans la presse locale

Permanence. Programme d'intérêt général pour la rénovation énergétique. Mercredi 21 avril, de 10 heures à 12 h 30, centre social, 2, rue de Belleville. Le territoire du pays Vallée-du-Loir a choisi l'association Soliha Sarthe pour apporter des conseils aux propriétaires dans leurs projets de travaux et les accompagner dans la recherche d'aides financières. Soliha Sarthe reprend les permanences mensuelles uniquement sur rendez-vous en contactant le 06 24 45 99 48 ou le 02 43 42 12 72. Inscription avant le 20 avril. Contact : 06 24 45 99 48, contact.sarthe@soliha.fr

LML Le Grand Lucé. 16.04.2021

CHÂTEAU-DU-LOIR Rénovation énergétique

Le territoire du pays Vallée-du-Loir a choisi l'association Soliha Sarthe pour apporter des conseils aux propriétaires pour leurs projets de travaux, les accompagner dans la recherche d'aides financières. Permanence mercredi 5 décembre, de 10 heures à 12 h 30, centre social intercommunal, n° 4 rue de la Bascule. Tél. 02 43 42 12 72.

LML Château-du-Loir. 01.12.2018

Le Pays Vallée du Loir

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural



Permanences, tous les mois, de 10h à 12h30 :

LOIR-EN-VALLÉE - **1er mardi**
A la Mairie, Place de la Mairie
(Ruillé-sur-Loir)

MONTVAL-SUR-LOIR - **1er mercredi**
Centre Social Intercommunal,
4 Rue de la bascule (Château-du-Loir)

LE LUDE - **1er jeudi**
Maison des Services, 28 Place Neuve

LA FLÈCHE - **2ème mercredi**
Espace Fernand Guillot,
6 Rue Fernand Guillot

LE GRAND-LUCÉ - **3ème mercredi**
Centre Social, 2 Rue de Belleville

MANSIGNÉ - **3ème jeudi**
Mairie, 2 Place de la Mairie



- Le suivi des permanences

419 personnes informées sur les trois années :

- ✓ 78 % nouvelle demande
- ✓ 22 % suivi de dossier

	2018 - 2019	2020	2021	Total
Ruillé-sur-Loir	46	15	6	67
Montval-sur-Loir	73	14	7	94
Le Lude	52	17	16	85
La Flèche	73	14	3	90
Mansigné	29	1	0	30
Le Grand Lucé	38	10	5	53
Total	311	71	37	419

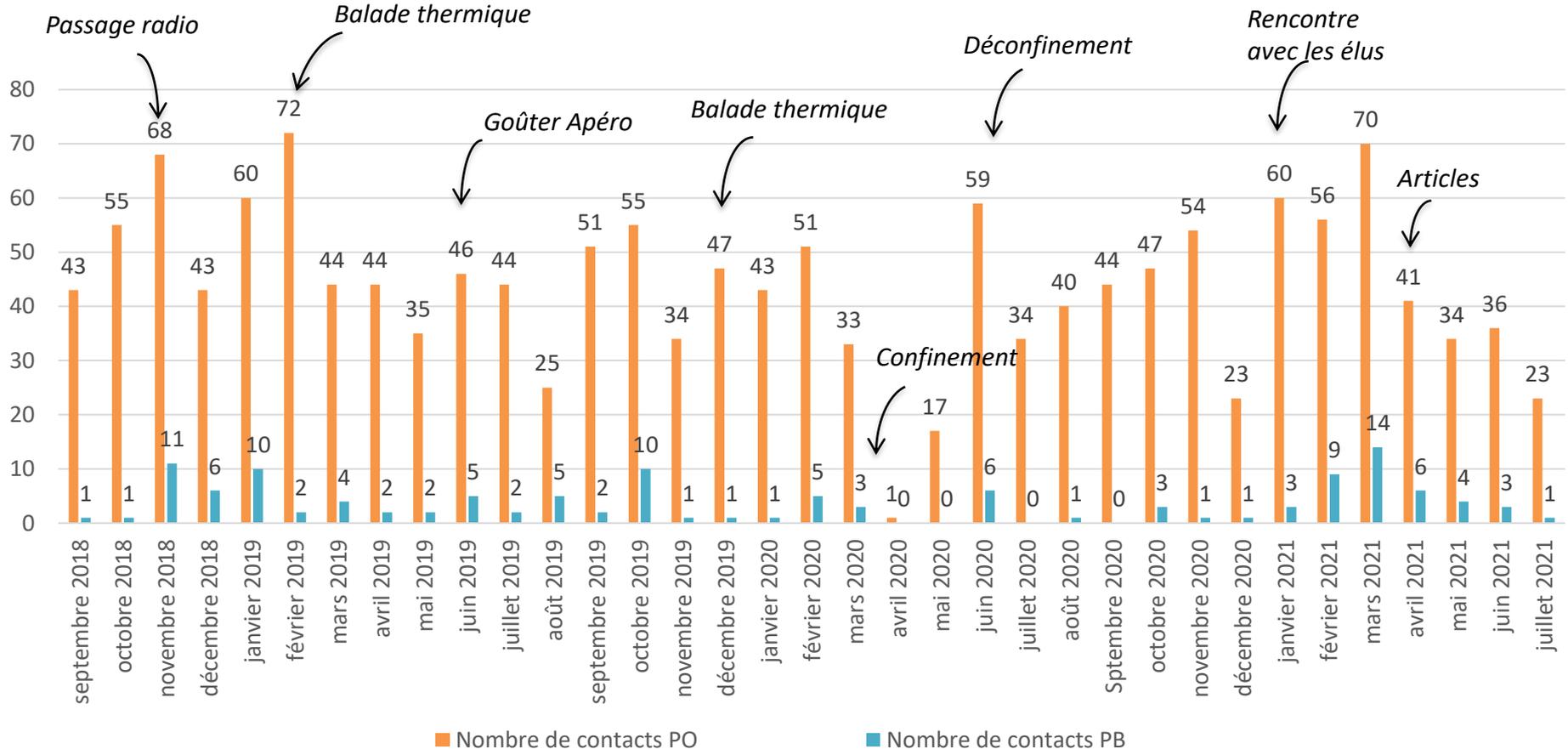
- ❖ 74 permanences en 2018 - 2019 : **311** personnes
- ❖ 40 en 2020 : **71** personnes
- ❖ 15 en 2021 : **37** personnes

- Très bonne fréquentation en 2019
- Chute à partir de la crise sanitaire (mars 2020)
- Permanences sur RDV dès juin 2020 et pendant l'été 2020

03. Bilan quantitatif

Les nouveaux contacts et les visites

Les nouveaux contacts



➤ **1658** nouveaux contacts sur les trois années du PIG (sept 2018 – juillet 2021) :

- 1532 PO
- 126 PB

Les nouveaux contacts - Propriétaires Occupants

Pays Fléchois

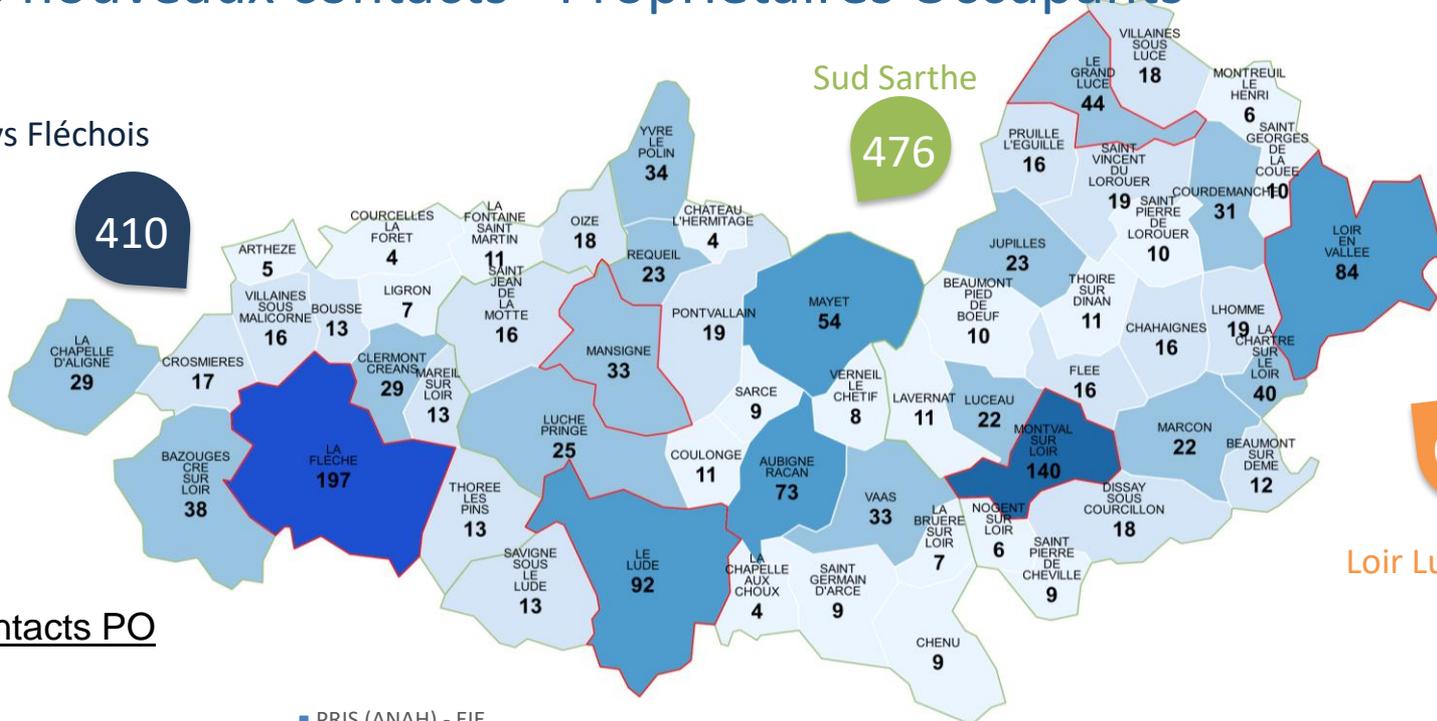
410

Sud Sarthe

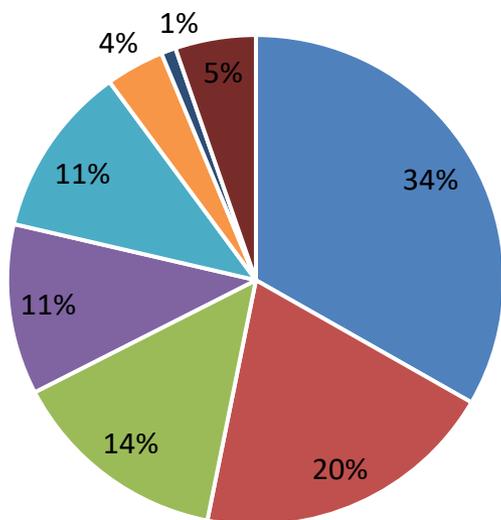
476

Loir Lucé Bercé

613



Origine des contacts PO



- PRIS (ANAH) - EIE
- Département - CDC - Communes
- Artisan - BTP - Salon
- Bouche à oreille
- Presse - Média
- Soliha
- Action Logement
- Autres (agence immo, association, CAF, UDAF, FSL, CLIC...)

➤ 1499 contacts PO **

➤ À l'origine de plus de 50% des contacts il y a l'Anah (Point de Rénovation Info services –PRIS–), l'Espace Info Energie et les collectivités

** + 33 contact hors territoire PVDL / commune non renseignée

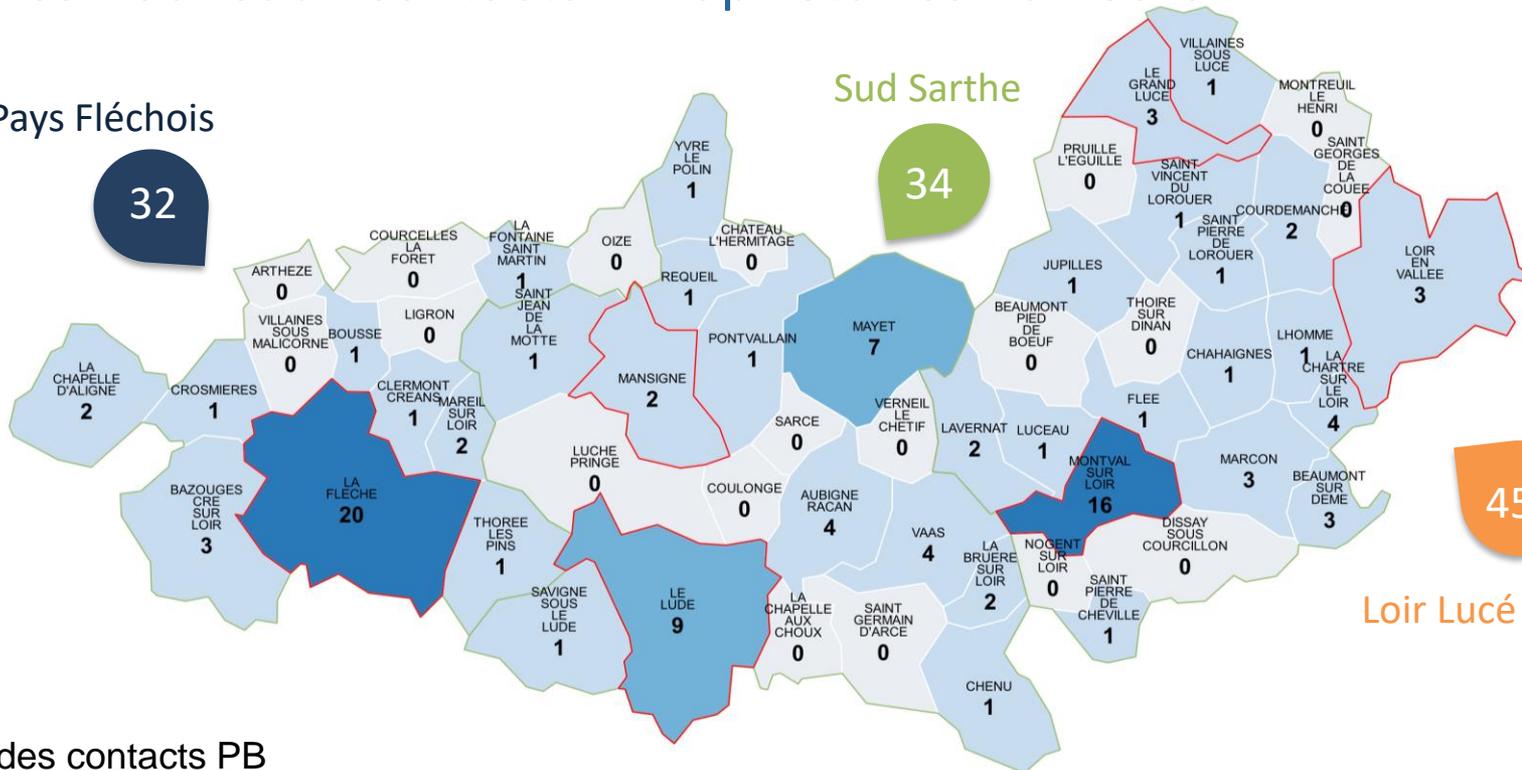
Les nouveaux contacts - Propriétaires Bailleurs

Pays Fléchois

32

Sud Sarthe

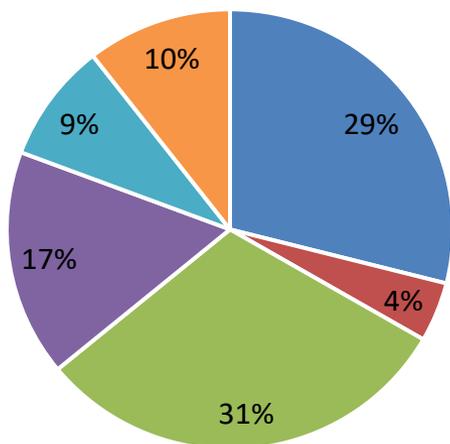
34



Loir Lucé Bercé

45

Origine des contacts PB



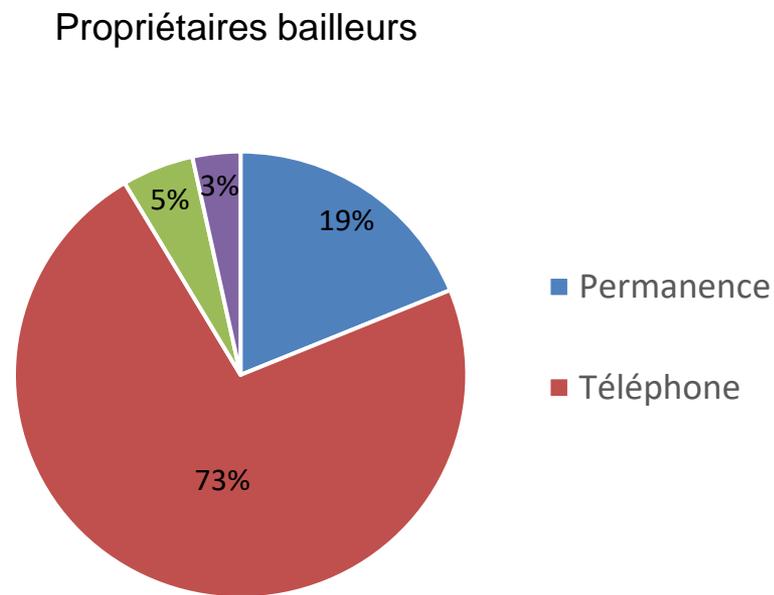
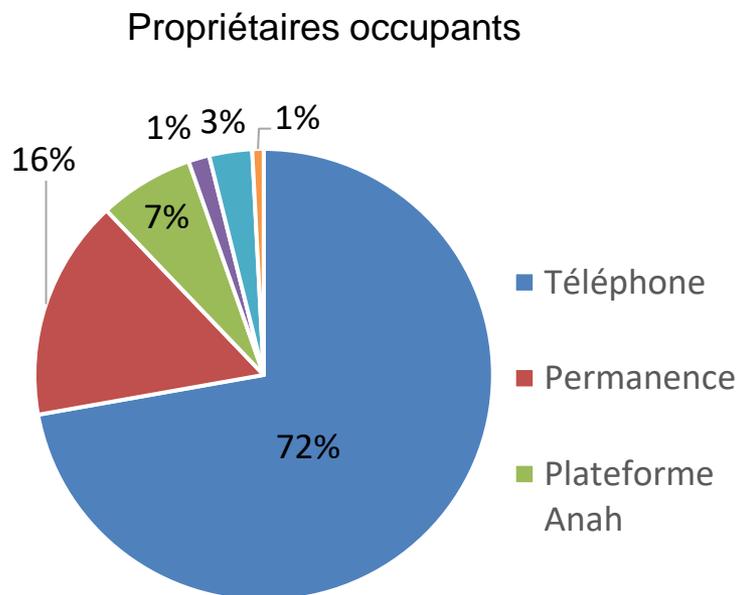
- PRIS (ANAH) - EIE
- Artisan - BTP - Salon
- Département - CDC - Communes
- Presse - Média
- Bouche à oreille
- Autre

➤ 111 contacts PB *

➤ À l'origine de plus de 60% des contacts il y a le Point de Renovation Info Services (ANAH), l'Espace Info Energie et les collectivités.

* + 15 hors territoire PVDL / commune non renseignée

- Le mode de contact



- Le téléphone est le moyen de contact le plus utilisé
- Les permanences permettent de traiter 18 % des contacts

- Le dispositif Habiter Mieux Sérénité



De 2018 à 2020 :

- Gain énergétique de 25 % minimum
- Subvention de 50 % du montant des travaux HT plafonnée à 10 000 € (Très modestes)
- Subvention de 35 % du montant des travaux HT plafonnée à 7 000 € (Modestes)

+ Prime, bonification selon le gain et l'étiquette avant et après travaux



En 2021:

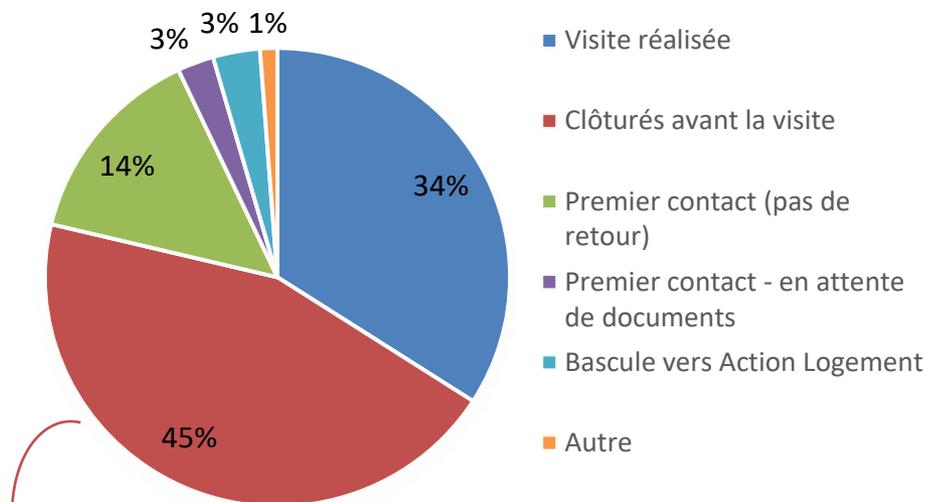
- Gain énergétique de 35 %
- Subvention de 50 % du montant des travaux HT plafonnée à 15 000 € (Très modestes)
- Subvention de 35 % du montant des travaux HT plafonnée à 10 500 € (Modestes)
- + Primes

Plafonds de ressources ANAH - 2021

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 879	19 074
2	21 760	27 896
3	26 170	33 547
4	30 572	39 192
5	34 993	44 860
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651

• L'éligibilité des premiers contacts

Situation des premiers contacts PO à la fin de l'opération



Les conditions principales de non éligibilité des dossiers sont :

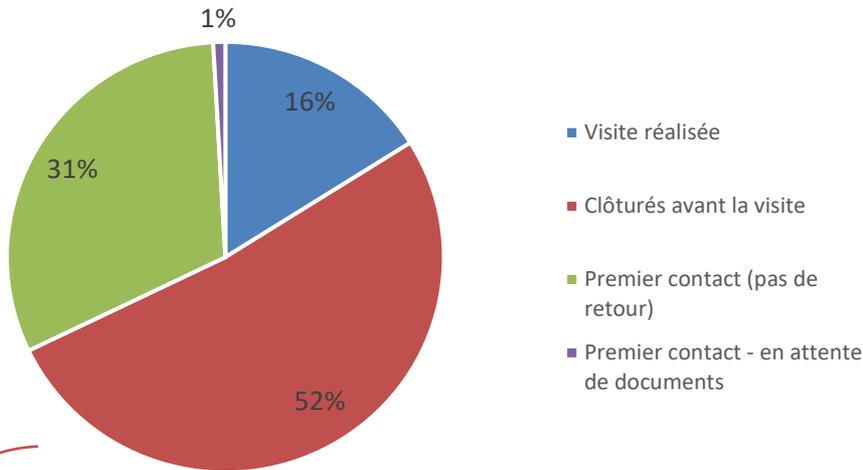
- Les revenus au dessus des plafonds fixés par l'ANAH
- Le gain thermique insuffisant après travaux
- Les travaux non recevables ou commencés

669 dossiers clôturés avant la visite

Abandon de projet	167
Dossiers non éligibles aux conditions de l'Anah	298
Dossiers non éligibles orientés CEE, MPR	71
Autre (pas de retour, secteur OPAH, PIG LHI, projet adaptation)	133

- Les contacts et les visites PB

Situation des premiers contacts PB



58 dossiers clôturés avant la visite

Abandon de projet	26
Dossier non éligibles aux conditions de l'Anah	27
Autre	5

Les conditions principales de non aboutissement des projets :

- Les **conditions d'éligibilité** (conventionnement du loyer pendant 9 ans)
- **Travaux trop coûteux** : difficulté pour avancer les montants des travaux / reste à charge trop important.
- Travaux de rénovation énergétique couplés avec **sortie de dégradation** ou autre (pris en compte par d'autres PIG ou OPAH).

• Situation des dossiers après une visite

Les visites (propriétaires occupants)

- 55 dossiers transformés en Habiter Mieux Agilité
- **471** diagnostics envoyés :
 - 289 ont abouti à un dépôt de dossier Habitat Mieux Sérénité (dont 2 subventions retirées)
 - 42 sont en constitution de dossier
 - 39 sont en réflexion sur le projet
 - 101 ne donnent pas suite au projet malgré les relances.

Les visites (propriétaires bailleurs)

- **18** diagnostics envoyés :
 - 2 dossiers déposés Habiter Mieux Sérénité
 - 2 basculent vers dispositif d'Action Logement
 - 2 déposés en Moyennement Dégradé (Hors PIG VDL)
 - 07 ne souhaitent pas s'engager dans le conventionnement de loyer / travaux trop coûteux.
 - 03 ne donnent pas suite au projet malgré les relances.
 - 02 en attente de devis → éventuel dépôt en diffus

- Taux de transformation

Premiers contacts

- 1499 contacts PO
- 111 contacts PB



Délais en moyenne :

PO : 54 jours

PB : 47 jours

Visites

- 526 visites PO **(35%)**
- 19 visites PB **(17%)**

*Moyenne de
14 visites PO par mois.*

Difficultés pour aboutir à un projet de rénovation :

- Les conditions de l'Anah pour l'accord des dossiers.
- Travaux couplés Energie et sortie de dégradation (PB)
- L'éventail d'aides existantes (Habiter Mieux Agilité, CITE, Action Logement, isolation à 1€, MaPrimeRenov', CEE ...)
- La disponibilité financière des ménages pour avancer le montant des travaux et le reste à charge

Délais :

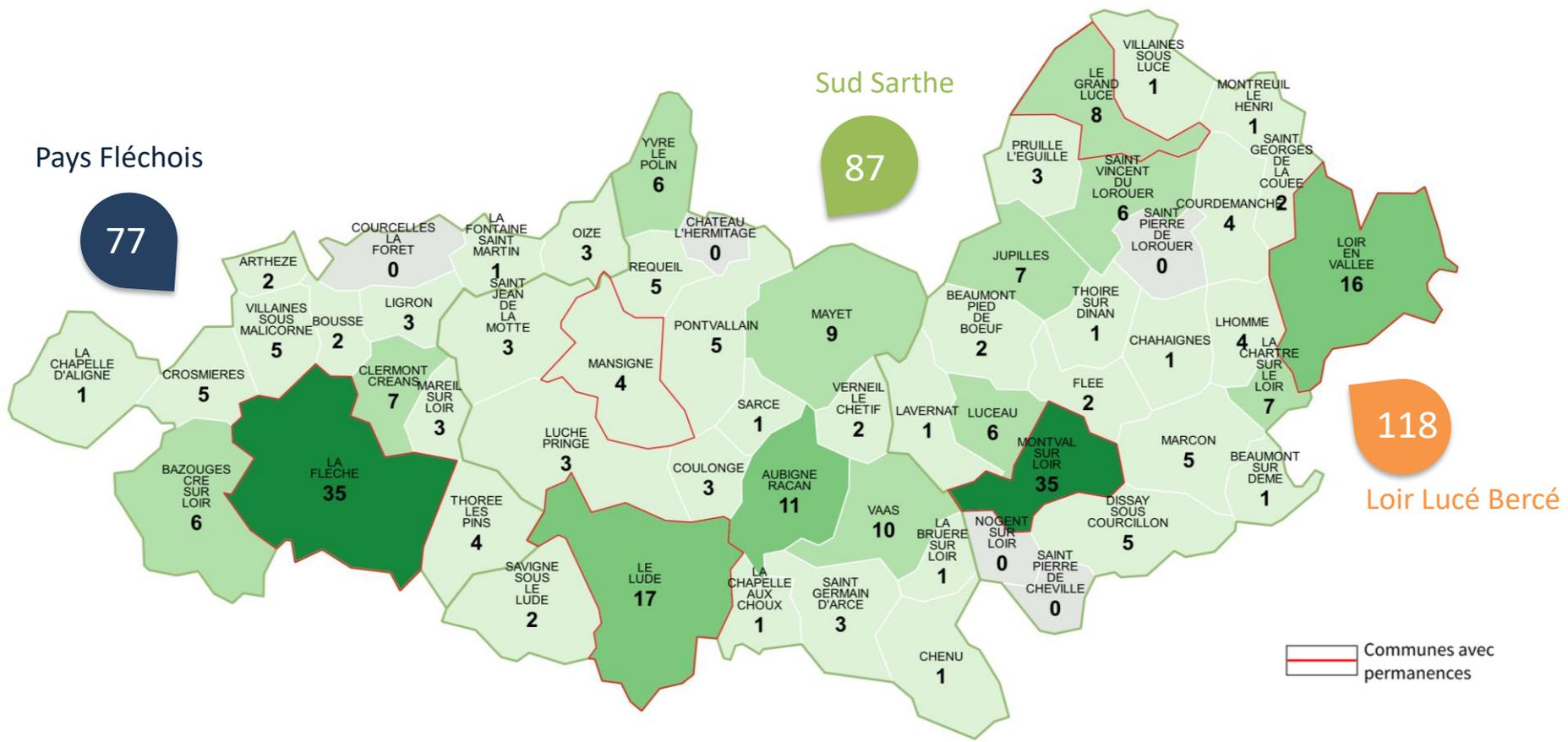
Plusieurs facteurs augmentent le délai entre le premier contact et la programmation de la visite dont :

- L'envoi des documents requis par le demandeur
- L'abandon puis la reprise du projet à la suite d'un changement dans les conditions de ressources ou de la composition du ménage.
- La disponibilité des ménages pendant les horaires de travail.

03. Bilan quantitatif

Typologie des dossiers accordés

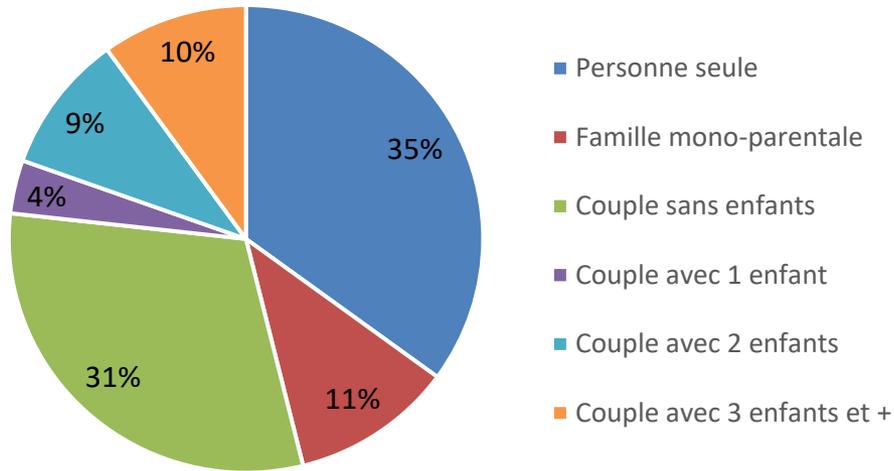
- Les logements rénovés ou en cours de rénovation (dossiers accordés)



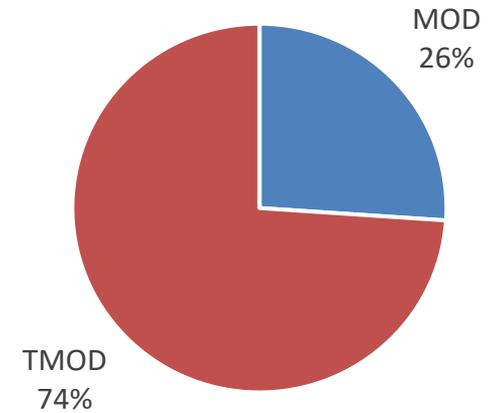
- 280 dossiers PO accordés
- 02 dossiers PB accordés

Profil des ménages ayant déposé un dossier (PO)

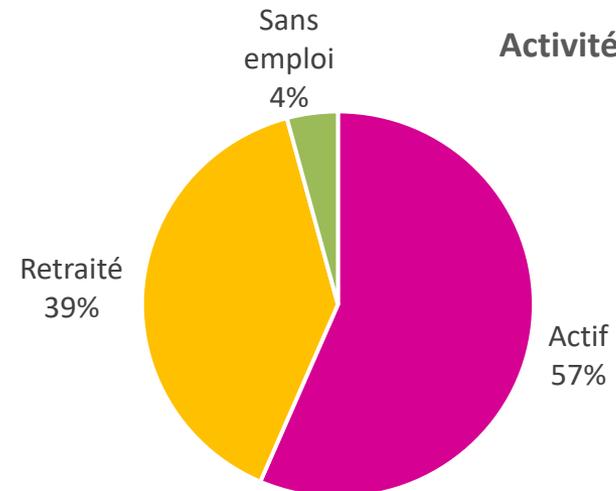
Composition familiale



Ressources

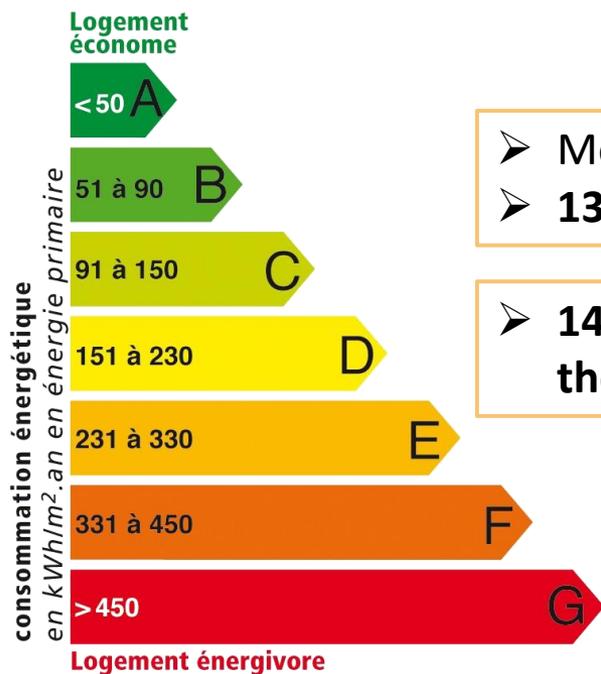


Activité



Etiquette énergie des logements

Etiquette énergie	B	C	D	E	F	G
Avant travaux		3	27	80	108	62
Après travaux	4	38	124	96	19	3



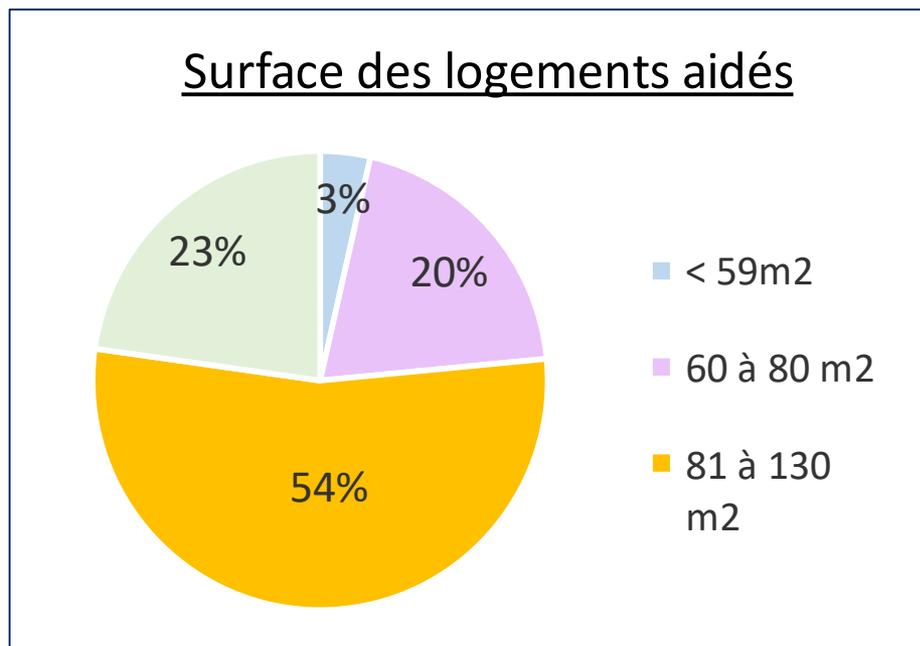
- Moyenne de **40 % d'économie d'énergie**
- **136 logements** ont un **gain énergétique entre 45 et 76 %**

- **149 logements** quittent l'étiquette F/G (sortie de passoire thermique) dont 60 ➡ D

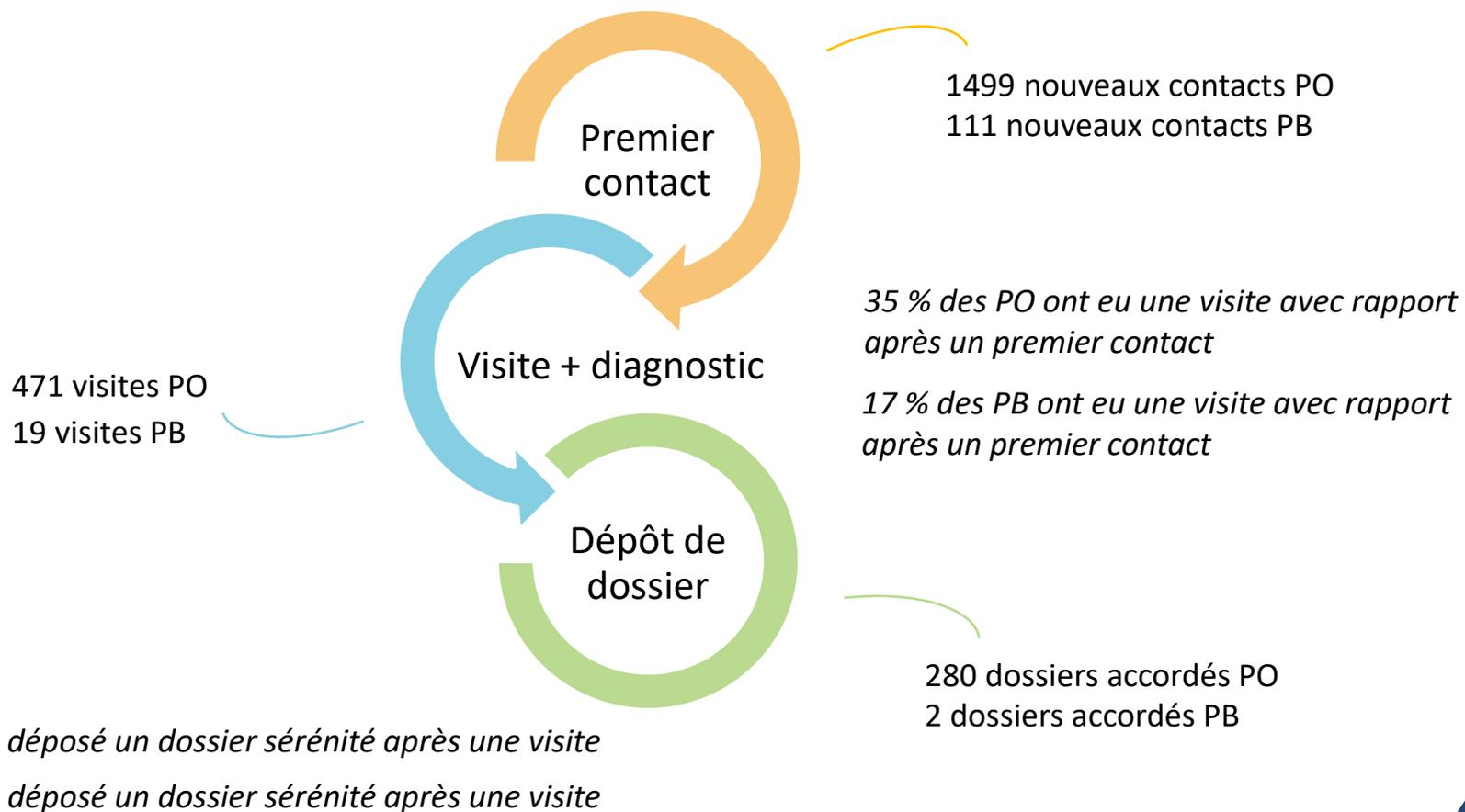
Typologie des logements (propriétaires occupants)

*99,7 % des logements rénovés sont des
maisons individuelles (1 appartement)*

*51 % construits avant 1950
37 % entre 1970 et 1990*



- Synthèse du programme (sept. 2018 sept. 2021)



Synthèse du Programme Rénovation énergétique

Exemple de réalisation

- Maison de 125 m² datant de 1970
- Travaux réalisés: Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau et remplacement des menuiseries

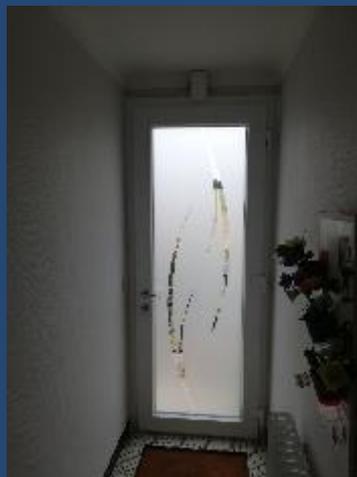
Bousse



Plan de financement :

Coût total des travaux :	26 866 €	TTC
<u>Subventions :</u>	<u>16 500 €</u>	<u>(61%)</u>
<i>Anah :</i>	10 000€	
<i>Prime Habiter Mieux :</i>	2 000€	
<i>Département :</i>	500 €	
<i>Région :</i>	4 000 €	
Reste à charge :	10 366 €	

Avant

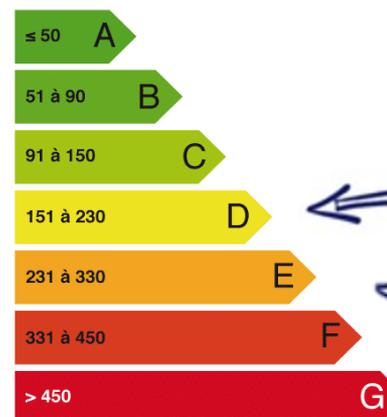


Après

Avant



Après



+ 42 %

Après travaux :
186,8 Kwh/m².an

Avant travaux :
322,85 Kwh/m².an

Sortie de passoire thermique



Synthèse du Programme Rénovation énergétique

Exemple de réalisation

- Maison de 54 m² datant de 1960
- Travaux réalisés: Mise en place d'une chaudière gaz condensation et remplacement d'une porte

La Flèche



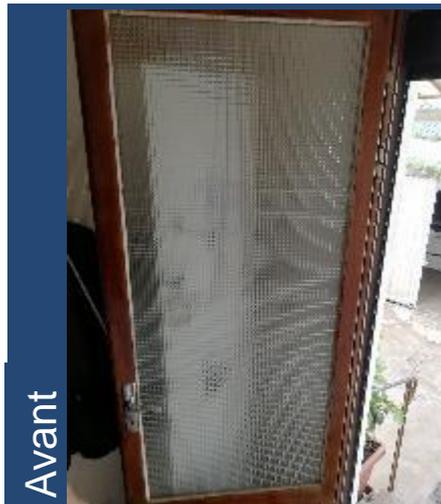
Plan de financement :

Coût total des travaux :	7 380 €	TTC
<u>Subventions :</u>	<u>7 663 €</u>	<u>(100%)</u>
<i>Anah :</i>	3 498 €	
<i>Prime Habiter Mieux :</i>	700 €	
<i>Département :</i>	500 €	
<i>Caisse de retraite :</i>	2 682 €	
Reste à charge :	0 €	

Avant



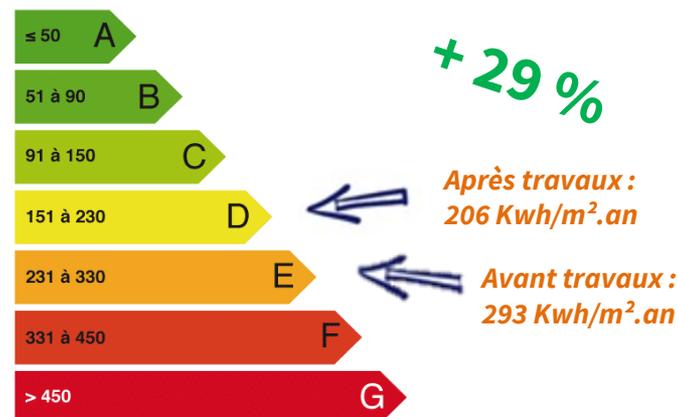
Après



Avant



Après



Synthèse du Programme Rénovation énergétique

Exemple de réalisation

La Flèche

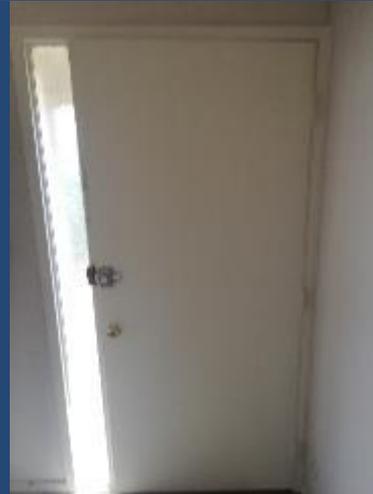


- Maison de 58 m² datant de 1980
- Travaux réalisés: Mise en place d'un poêle à granulé et remplacement des menuiseries

Plan de financement :

Coût total des travaux :	15215€	TTC
<u>Subventions :</u>	<u>9 092 €</u>	(60%)
<i>Anah :</i>	7 160€	
<i>Prime Habiter Mieux :</i>	1 432 €	
<i>Département :</i>	500 €	
Reste à charge :	6 123 €	

Avant



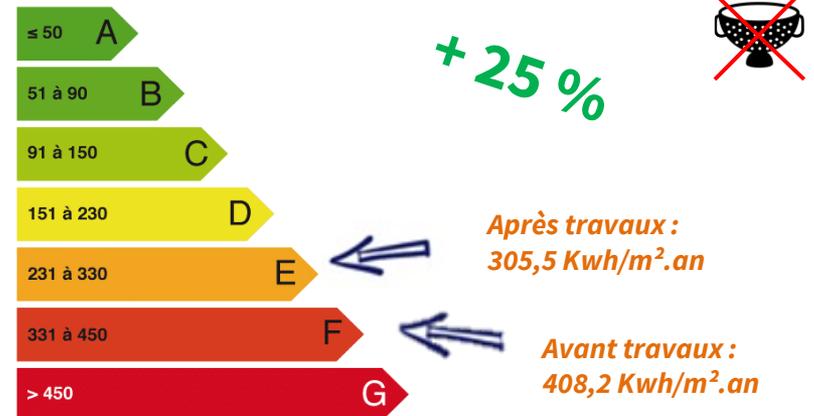
Après



Avant



Après



Synthèse du Programme Rénovation énergétique

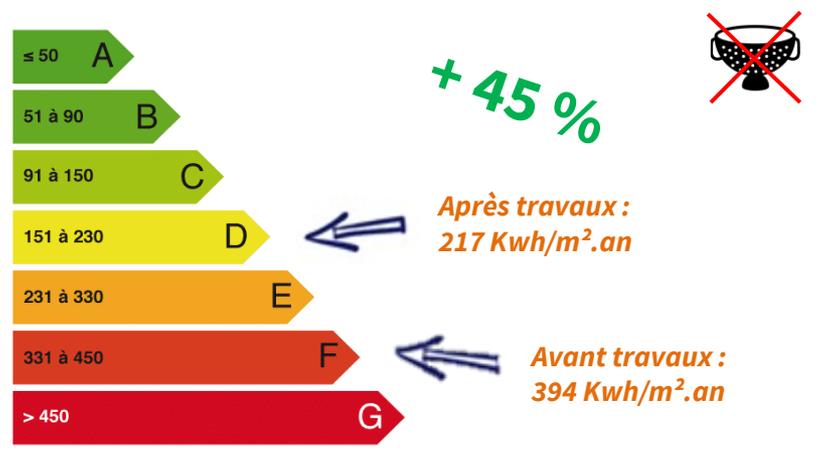
Exemple de réalisation

Yvré-Le-Pôlin



- Maison de 75 m² datant de 1993
- Travaux réalisés: Mise en place d'une pompe à chaleur air/air, remplacement de menuiserie

Plan de financement :		
Coût total des travaux :	14 016 €	TTC
<u>Subventions :</u>	<u>6 026 €</u>	(43%)
<i>Anah :</i>	4 298 €	
<i>Prime Habiter Mieux :</i>	1 228 €	
<i>Département :</i>	500 €	
Reste à charge :	7 990 €	



Synthèse du Programme Rénovation énergétique

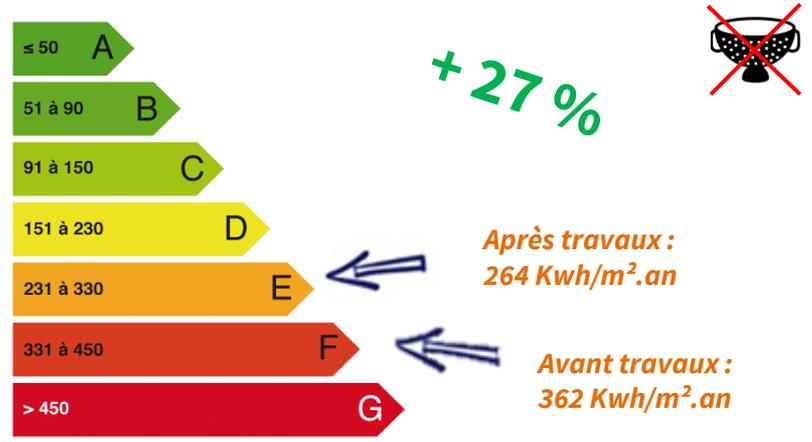
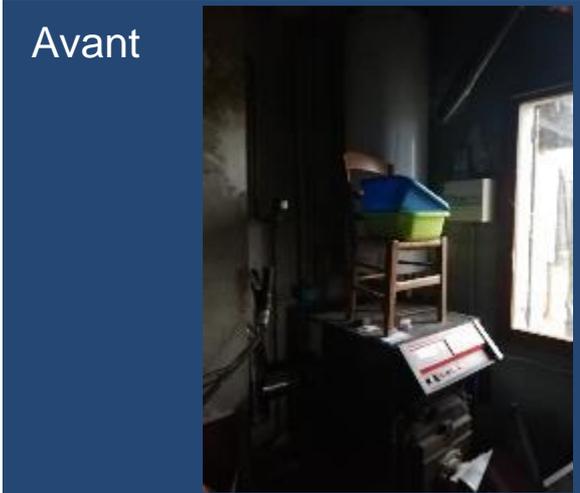
Exemple de réalisation

- Maison de 168 m² datant de 1978
- Travaux réalisés: Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau, d'un chauffe-eau thermodynamique et d'une VMC, remplacement de deux menuiseries.

Jupilles



Plan de financement :		
Coût total des travaux :	21 002€	TTC
<u>Subventions :</u>	<u>11 945€</u>	(57%)
<i>Anah :</i>	9 538€	
<i>Prime Habiter Mieux :</i>	1 907€	
<i>Département :</i>	500 €	
Reste à charge :	9 057 €	



Synthèse du Programme Rénovation énergétique

Exemple de réalisation

- Maison de 116 m² datant de 1979
- Mise en place d'un poêle à granulé et d'une VMC, isolation des combles perdus, remplacement des menuiseries.

Loir-en-Vallée



Plan de financement :		
Coût total des travaux :	23 315 €	TTC
<u>Subventions :</u>	<u>19 536 €</u>	(84%)
<i>Anah :</i>	11 036 €	
<i>Prime Habiter Mieux :</i>	4 000 €	(Bonifié)
<i>Département :</i>	500 €	
<i>Région :</i>	4 000 €	
Reste à charge :	3 779 €	

Avant

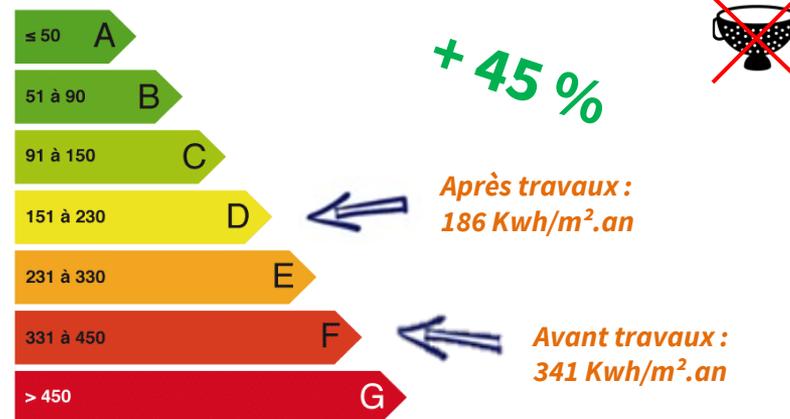


Après



Avant

Après



Synthèse du Programme Rénovation énergétique

Exemple de réalisation

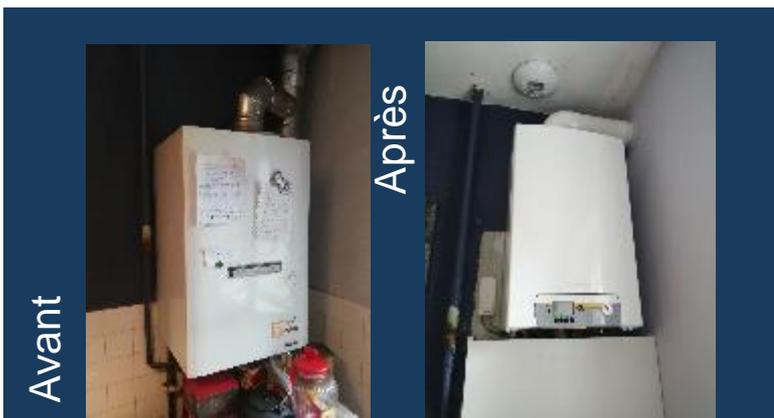
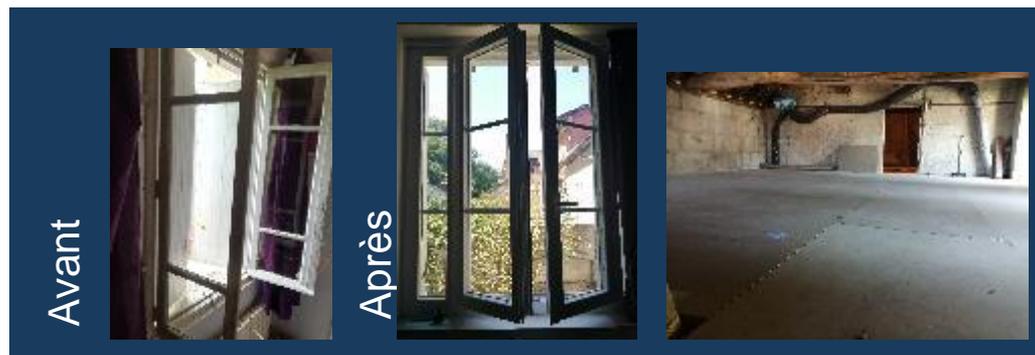
- Maison de 62 m² datant de 1900
- Travaux: Isolation des combles perdus et des murs, mise en place d'une chaudière gaz condensation et d'une VMC, remplacement de menuiseries (5 fenêtres et une porte).

La Chartre sur le Loir

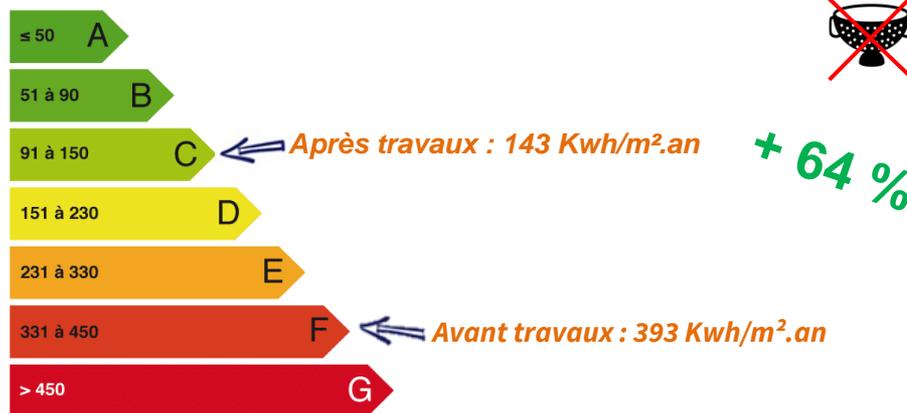


Plan de financement :

Coût total des travaux :	18 832 €	TTC
<u>Subventions :</u>	<u>16 984 €</u>	(90%)
Anah :	8 917 €	
Prime Habiter Mieux :	3 567 €	(Bonifié)
Département :	500 €	
Région :	4 000 €	
Reste à charge :	1 848 €	



Sortie de passoire thermique



- Une « concurrence » des nouveaux dispositifs avec le dispositif porté par le PIG Rénovation Énergétique

- Dispositif AGILITE (2018 – 2019)

- ✓ Principalement des travaux de changement de chaudière
- ✓ Pas de gain énergétique demandé
- ✓ Les dossiers AGILITE étaient parfois plus intéressants financièrement que le SERENITE.
 - **55 dossiers AGILITE** déposés par SOLIHA sur le territoire du PIG Vallée du Loir (*non comptabilisables dans les réalisations du PIG*).

- PIV (Plan d'Action Prioritaire) d'Action Logement

- ✓ Subvention de 20 000 € maximum pour les PO et 15 000 € pour les PB pour des travaux de rénovation énergétique s'adressant aux propriétaires salariés du secteur privé ou agricole.
- ✓ Pas de gain énergétique demandé.
- ✓ Pas d'écrêtement.
- ✓ Complémentaire avec les aides de l'ANAH.
 - **45 dossiers Actions logement** déposés par SOLIHA sur le territoire du PIG Vallée du Loir (*non comptabilisables dans les réalisations du PIG*).

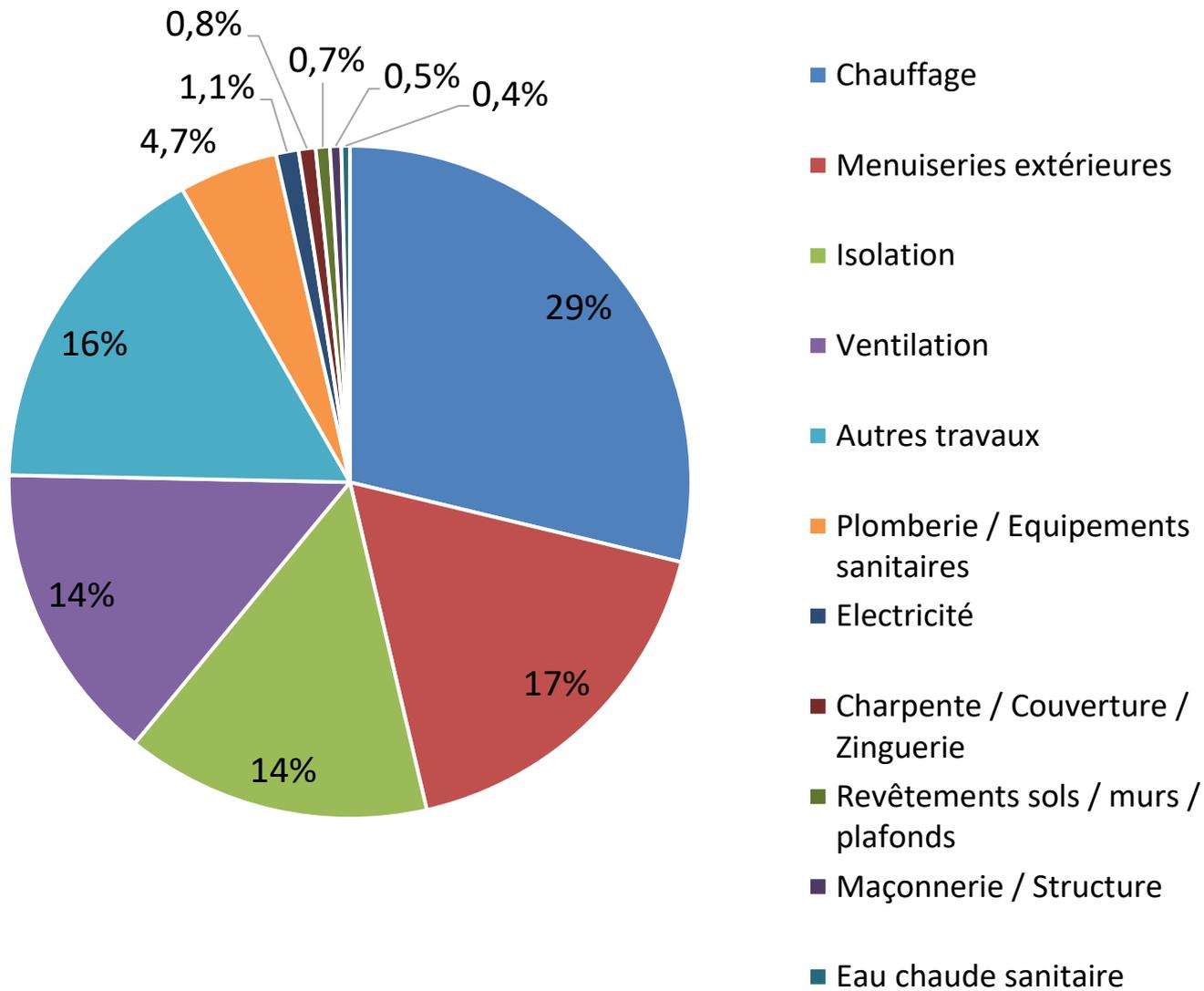
- MaPrimeRénov

- ✓ Une prime non cumulable avec les aides Anah Sérénité
- ✓ Des aides plus avantageuses que les aides Anah Sérénité dans certains cas
- ✓ Des dossiers pouvant être déposés directement sans passer par un opérateur

Bien que ces dossiers ne puissent être comptabilisés dans les réalisations du programme, l'**objectif du PIG de 300 logements** de propriétaires occupants aidés pour des travaux de rénovation énergétique est **dépassé à 114 %** (280 dossiers accordés ANAH SERENITE (+ 07 en cours) , 56 dossiers ANAH AGILITE)

04. Bilan financier

Répartition des dépenses par poste de travaux





Enveloppes prévisionnelles consacrées aux travaux	TOTAL sur 3 ans
Anah - Aides aux Travaux	1 840 500 €
Anah - Primes Habiter Mieux	592 000 €
Département	150 000 €

	PO	PB	TOTAL
Nombre de dossiers accordés	280	2	282
Montant TTC des travaux engagés par les projets	5 699,984,44 €	110 748,06 €	5 810 732,50 €
Montant des aides ANAH engagées	2 724 731 €	16 923 €	2 741 654 €
Montant des aides du département engagées	140 000 €	0 €	140 000 €
Montant total des subventions sollicitées (avec Région, Département, caisses de retraite ...)	3 446 568 €	31 579 €	3 478 147 €

Les montants des subventions accordés représentent :

- 112,70 % des montants prévisionnels de l'ANAH,
- 93,33 % des montants prévisionnels du Département.

Pour 1€ de subvention versé, c'est 1,67 € de travaux qui sont générés.

• Impacts pour l'économie locale

- **5 699 984 € TTC pour les PO et 110 748 € TTC pour les PB de travaux générés** grâce au PIG Rénovation énergétique du Pays Vallée du Loir profitant essentiellement à l'économie locale, car plus de 95% des entreprises réalisant ces travaux sont sarthoises.
- **Des coûts de rénovation importants pour les propriétaires bailleurs dus aux exigences techniques importantes, notamment liées à la performance énergétique :**
 - Moyenne de **55 374 € TTC** de travaux par logement pour les dossiers accordés depuis septembre 2018,
 - **2 594,48 m² réhabilités**, soit une moyenne de logements de 70 m²,
 - Soit une moyenne **329,14 € de travaux au m²**
- **Bilan des travaux de rénovation des logements de propriétaires occupants :**
 - Moyenne de **20 357 € TTC** de travaux par logement pour les dossiers accordés depuis septembre 2018,
 - **30 628 m² réhabilités**, soit une moyenne de logements de 84 m²,
 - Soit une moyenne **199 € de travaux au m²**

• Ingénierie

- Depuis septembre 2018, le coût de l'accompagnement des ménages est de **219 430 € HT** qui ont été versés à l'opérateur, soit **263 316 € TTC**. Ce coût est reparti entre l'Anah (66,4%), le département (13,6%) et le PETR (20%). (estimations approximatives).

Ce montant comprend les missions d'animation et de suivi du PIG suivantes :

- **Informier le public sur l'existence et l'intérêt du dispositif**
- **Engager une dynamique partenariale en mobilisant les réseaux sur l'intérêt du dispositif, le repérage des situations et leur traitement**
- **Informier et partager sur les impacts du PIG**
- **Pilotage, animation et évaluation**



MERCI DE VOTRE ATTENTION



PAYS VALLÉE DU LOIR

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Rue Anatole Carré • 72500 VAAS
Tél : 02 43 38 16 62 • Fax : 02 43 38 16 61

www.pays-valleeduloir.fr

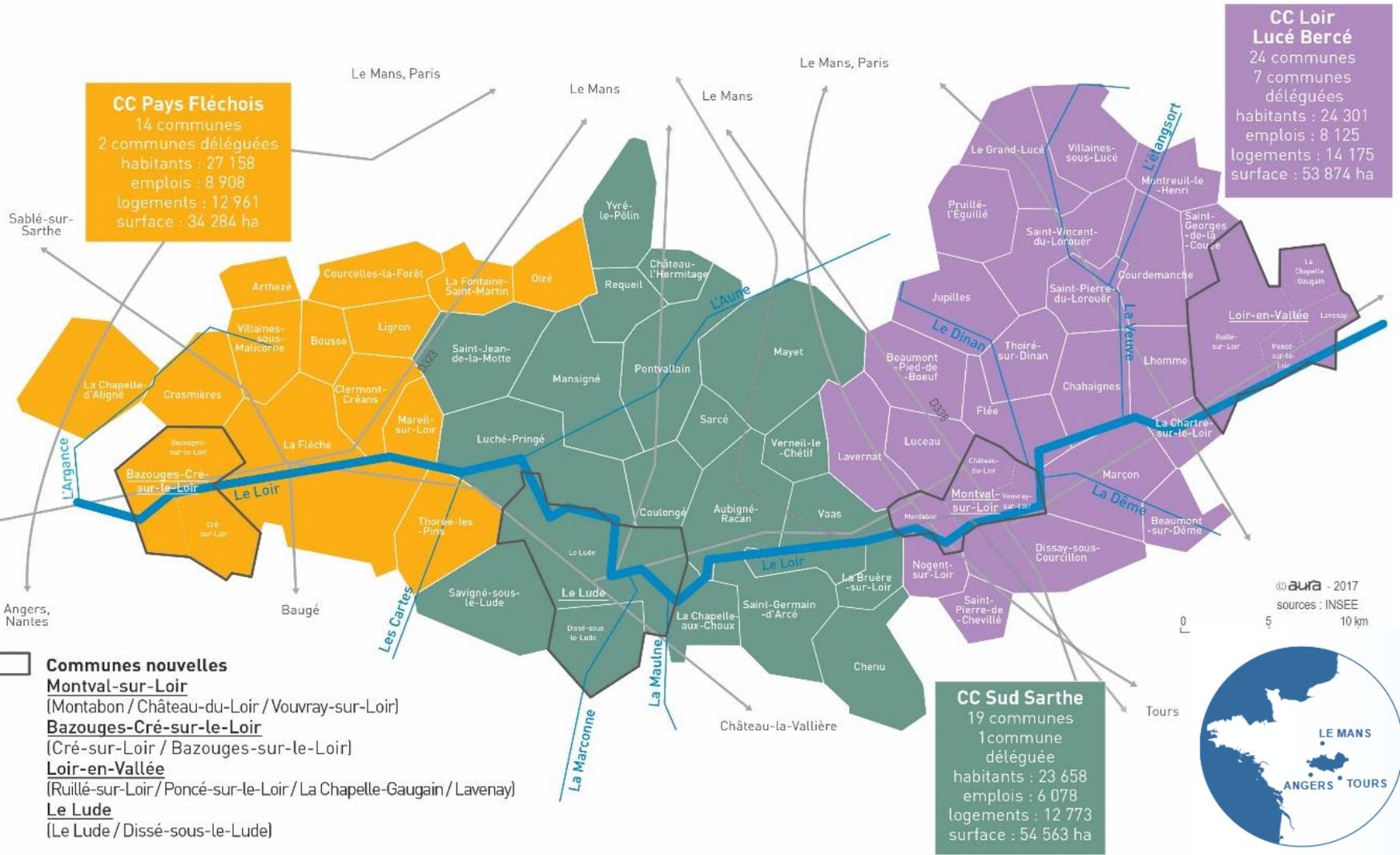


Candidature pour la mise en place d'une PTRE

Sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir

*Réunion en visioconférence
Vendredi 8 octobre – 10h*

NOTRE TERRITOIRE



LES CHIFFRES CLÉS

- 57 communes - 3 EPCI
- 76 610 habitants (2017)

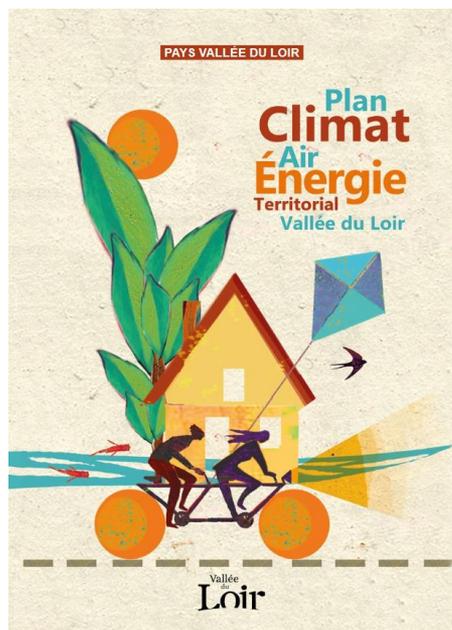
- 41 095 logements dont 37 641 logements privés et 3 454 logements sociaux (2017)
- 32 434 logements en résidence principale (2016, hors logements sociaux) soit 86% du parc
- 3 143 logements en résidence secondaire (2016, hors logements sociaux) soit 9% du parc

- Les maisons individuelles d'au moins 4 pièces représentent 72% du parc (2014, hors logements sociaux)
- 13 568 résidences (2014, hors logements sociaux) ont été construits avant la Seconde guerre mondiale, **soit plus de 42% des logements** contre seulement 29% pour le département de la Sarthe

- Le **secteur résidentiel** représente sur le territoire du PETR :
 - **35 % des consommations d'énergie** (1er poste consommateur)
 - 12 % des émissions de gaz à effet de serre (3ème poste émetteur)
 - 14% des émissions de polluants atmosphériques (4ème poste émetteur)

- Le **chauffage** représente une part prépondérante des consommations dans les logements (**67%**) :
 - Près de 4 000 maisons sont chauffées au fioul
 - Au moins 1 300 maisons sont chauffées au gaz propane
 - Et près de 8 600 maisons sont chauffées au bois en chauffage de base

NOTRE PCAET ET SES OBJECTIFS



- PLUi de la **CC Sud Sarthe** approuvé le **13 février 2020**
- PLUi de la **CC du Pays Fléchois** approuvé le **14 janvier 2021**
- PLUi de la **CC Loir Lucé Bercé** approuvé le **15 avril 2021**
- Plan Climat volontaire du Pays approuvé le 20 octobre 2016
- **PCAET** du PETR approuvé le **8 décembre 2020**

Objectifs globaux en 2030

-20%	x 2,3 (soit 35% de la consommation)	-40%
Maîtrise de l'énergie (Par rapport à 2012)	Energies Renouvelables (Par rapport à 2018)	Gaz à Effet de Serre (Par rapport à 2012)

NOTRE PCAET ET SES OBJECTIFS

- Le secteur de l'habitat est le plus consommateur avec une moyenne de **615 GWh/an**
- La réduction des consommations énergétiques finales du bâti est une priorité pour le territoire avec un **objectif de -28% d'ici 2030**
- L'effort de réduction est très important : -172 GWh à horizon 2030, ce qui représente une **réduction d'environ -9 GWh/an jusqu'en 2030**
- Pour comparaison, **sur la période 2008-2016** les consommations énergétiques du secteur résidentiel ont baissé de **seulement 4%** avec une **baisse moyenne de - 3 GWh/an**
- La **tendance de baisse** prévue pour 2030, en l'absence d'actions du Plan Climat, **est de 7%**

L'enjeu de l'orientation 3 du PCAET « Permettre l'efficacité énergétique du parc résidentiel et tertiaire » :

ORIENTATION N°3

Permettre l'efficacité énergétique du parc résidentiel et tertiaire

OBJECTIF : LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Action 6 Valoriser les outils de lutte contre la précarité énergétique

Action 7 Animer un Programme d'Intérêt Général autour de la rénovation énergétique

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES VERS L'EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Action 8 Améliorer la performance énergétique du patrimoine public et accompagner les collectivités du territoire avec le service commun de conseil en énergie partagé

OBJECTIF : FAVORISER LA CONSTRUCTION DURABLE EN SOUTENANT LE DÉPLOIEMENT DES FILIERES DE RESSOURCES NATURELLES LOCALES

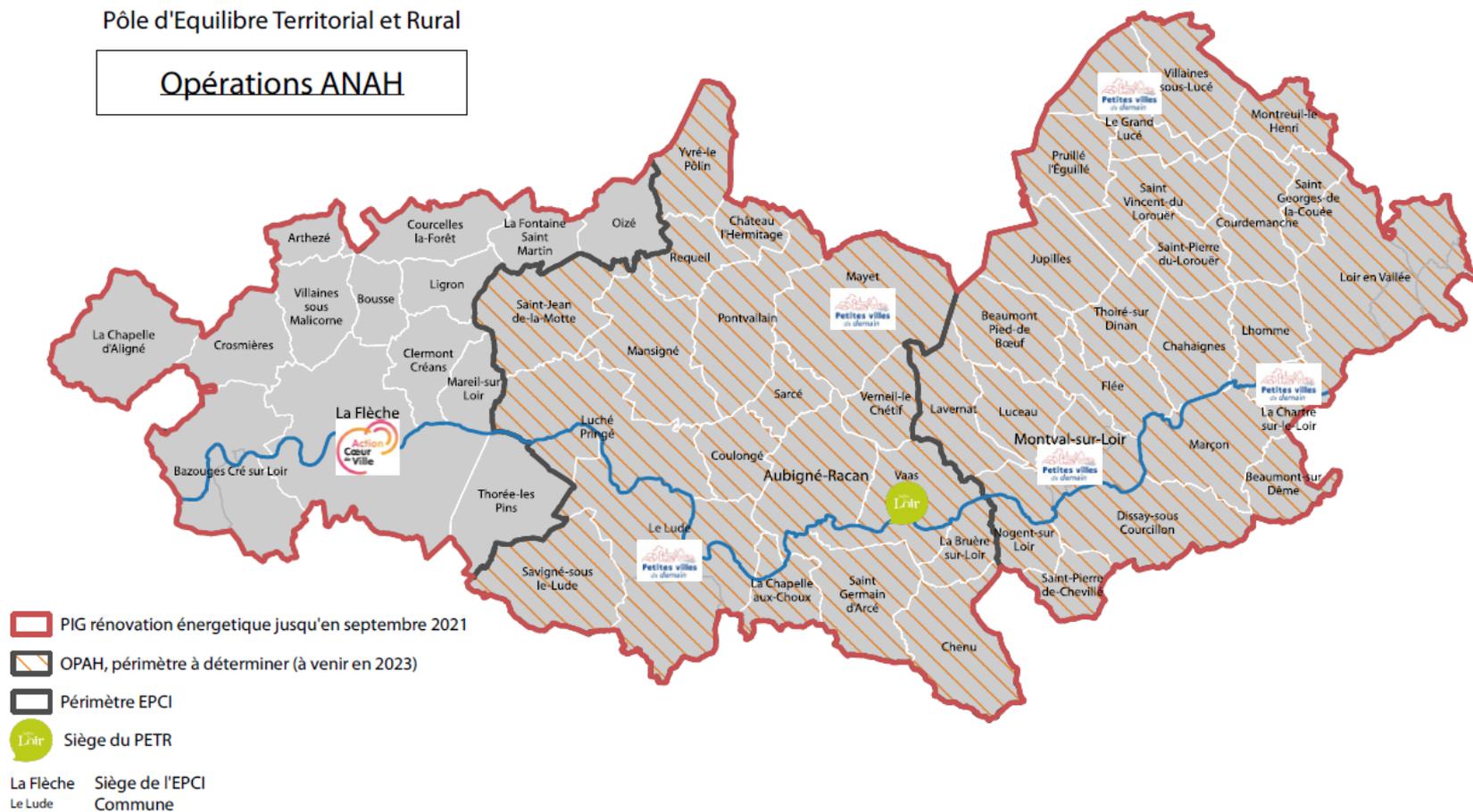
Action 9 Encourager le choix de l'utilisation et de la mise en œuvre des matériaux biosourcés ou géosourcés en sensibilisant les acheteurs publics, les professionnels du bâtiment et les citoyens

LA CARTE DES OPÉRATIONS ANAH

Le Pays Vallée du Loir

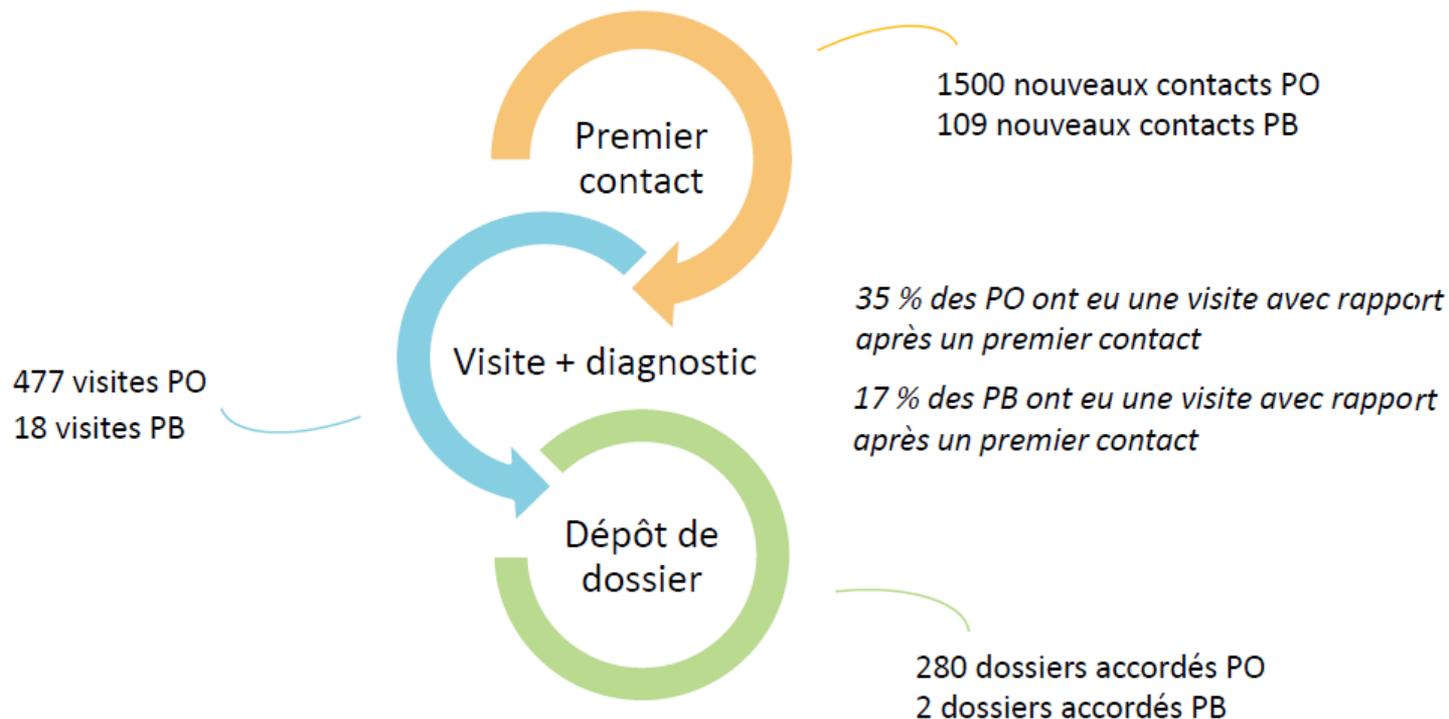
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Opérations ANAH



LE BILAN* DE NOTRE PIG RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- Synthèse du programme (sept. 2018 sept. 2021)



59 % des PO ont déposé un dossier sérénité après une visite

11 % des PB ont déposé un dossier sérénité après une visite

**bilan complet annexé au présent support*

LE BILAN* DE NOTRE PIG RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Etiquette énergie des logements

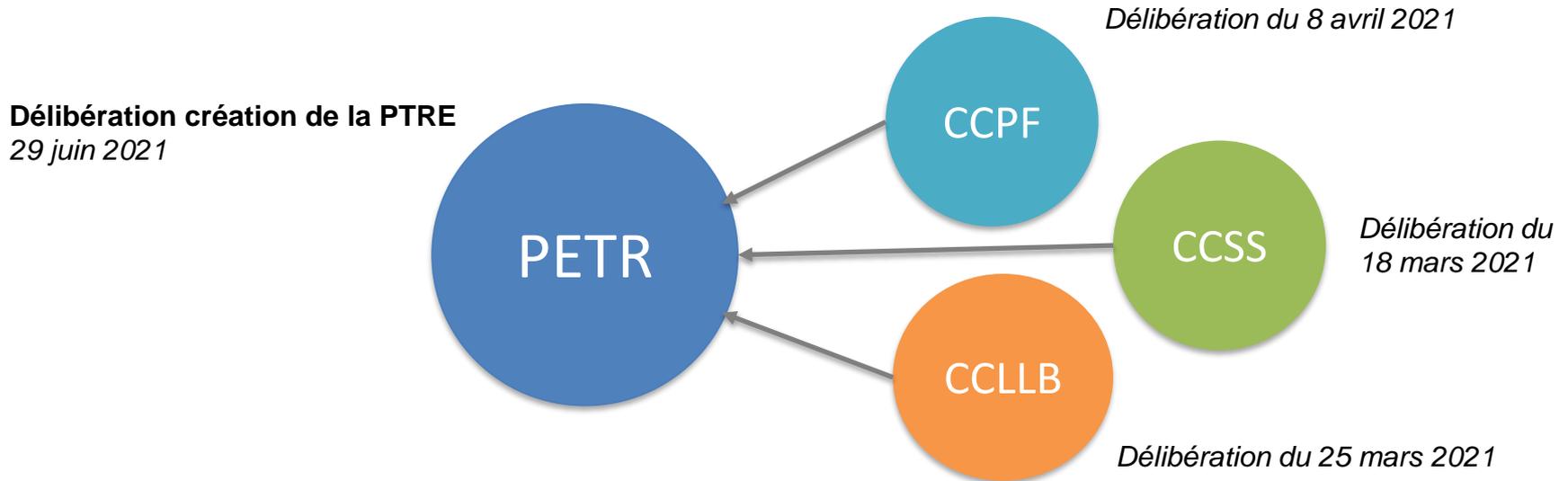
Etiquette énergie	B	C	D	E	F	G
Avant travaux		3	27	80	108	62
Après travaux	4	38	124	96	19	3

- Moyenne de **40 % d'économie d'énergie**
- **136 logements** ont un **gain énergétique entre 45 et 76 %**

- **149 logements** quittent l'étiquette F/G (**sortie de passoire thermique**) dont 60 ➡ D

**bilan complet annexé au présent support*

LA PTRE - NOTRE GOUVERNANCE



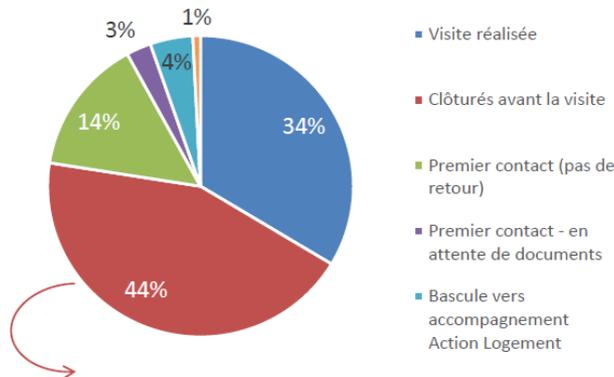
- **3 élus référents :**
 - La Présidente du PETR, représentant la CC Sud Sarthe
 - Le Vice-Président du PETR en charge de la mission énergie-climat, représentant la CC du Pays Fléchois
 - Le Vice-Président de la CC Loir Lucé Bercé en charge de la commission environnement, représentant la CC Loir Lucé Bercé
- **Un comité technique** animé par le ou la chargé(e) de mission PTRE, le conseiller SNE ainsi que la chargée de mission énergie-climat en charge du PCAET et rassemblant l'ensemble des acteurs
- **Un comité de pilotage** rassemblant a minima l'ensemble des élus des territoires concernés des structures co-financeuses

LA PTRE - NOS OBJECTIFS GLOBAUX

1. Rendre un service public **de proximité** (neutre et gratuit) sur tout le territoire grâce à la mise en place de permanences physiques délocalisées ;
2. Créer un **guichet unifié** pour faciliter le parcours **de tous les ménages** dans leurs recherches d'informations et de financements sur la rénovation énergétique ;
3. Renforcer la **dynamique territoriale de rénovation** grâce au travail effectué avec les professionnels de l'habitat, les professionnels du bâtiment et les travailleurs sociaux.

- **L'éligibilité des premiers contacts**

Situation des premiers contacts PO



651 dossiers clôturés avant la visite

Abandon de projet	167
Dossier non éligibles aux conditions de l'Anah	298
Dossier non éligible orienté CEE, MPR	157
Autre	29

Le **guichet unifié** permettra de renseigner l'ensemble des ménages du territoire, palliant ainsi aux problématiques rencontrées dans le PIG à savoir la perte de 455 contacts non accompagnés car non éligibles

LA PTRE – NOS OBJECTIFS QUANTITATIFS

En cohérence avec les objectifs du Programme SARE, la PTRE assurera **a minima la mission des espaces conseil FAIRE (actes A1, A2 et actes C)** ainsi que plusieurs autres missions :

- Faire émerger une demande des ménages en simplifiant les processus traitant de l'amont à l'aval du projet avec suivi des gains énergétiques (**actes A3, A4 et A5**)
- Mobiliser les professionnels en les incitant à s'organiser pour mieux répondre aux spécificités du marché de la rénovation de l'habitat privé notamment la rénovation complète performante ;
- Faciliter l'accès aux divers mécanismes financiers
- Développer une animation et une gouvernance qui associent l'ensemble des parties prenantes (acteurs de l'immobilier) afin de créer une dynamique d'acteurs

Ménages en maison individuelle ou en copropriété						
	A1 Information de 1er niveau	A2 Conseil personnalisé	A3 Audits Énergétiques	A4 Diagnostics et accompagnement	A4 bis Suivi des travaux	A5 Maîtrise d'œuvre
Objectifs PETR	2 026	1 013	79	266	9	9
Projection Région	3 470	694	363	184	13	13
Petit tertiaire privé						
	B1 Information de 1er niveau	B2 Conseil personnalisé	<i>Étude ADEME : 8 contacts pour 1 projet</i>			
Objectifs PETR	70	20				
Projection Région	121	30				

LA PTRE – SON MODE DE FONCTIONNEMENT

Afin d'atteindre les objectifs prévisionnels affichés, le PETR doit **mobiliser a minima 2 ETP**.

Le mode de fonctionnement envisagé est une **PTRE internalisée** au PETR Pays Vallée du Loir, **avec un système de conventionnement auprès des partenaires du PCAET** (ex : Espace Info Énergie, Chambre des Métiers, etc.) pour compléter les missions principales répondant aux 3 objectifs globaux présentés plus hauts. D'autres structures externes pourront être sollicitées pour des missions plus ponctuelles.

Le tableau suivant résume le mode de fonctionnement en fonction des différents actes métiers :

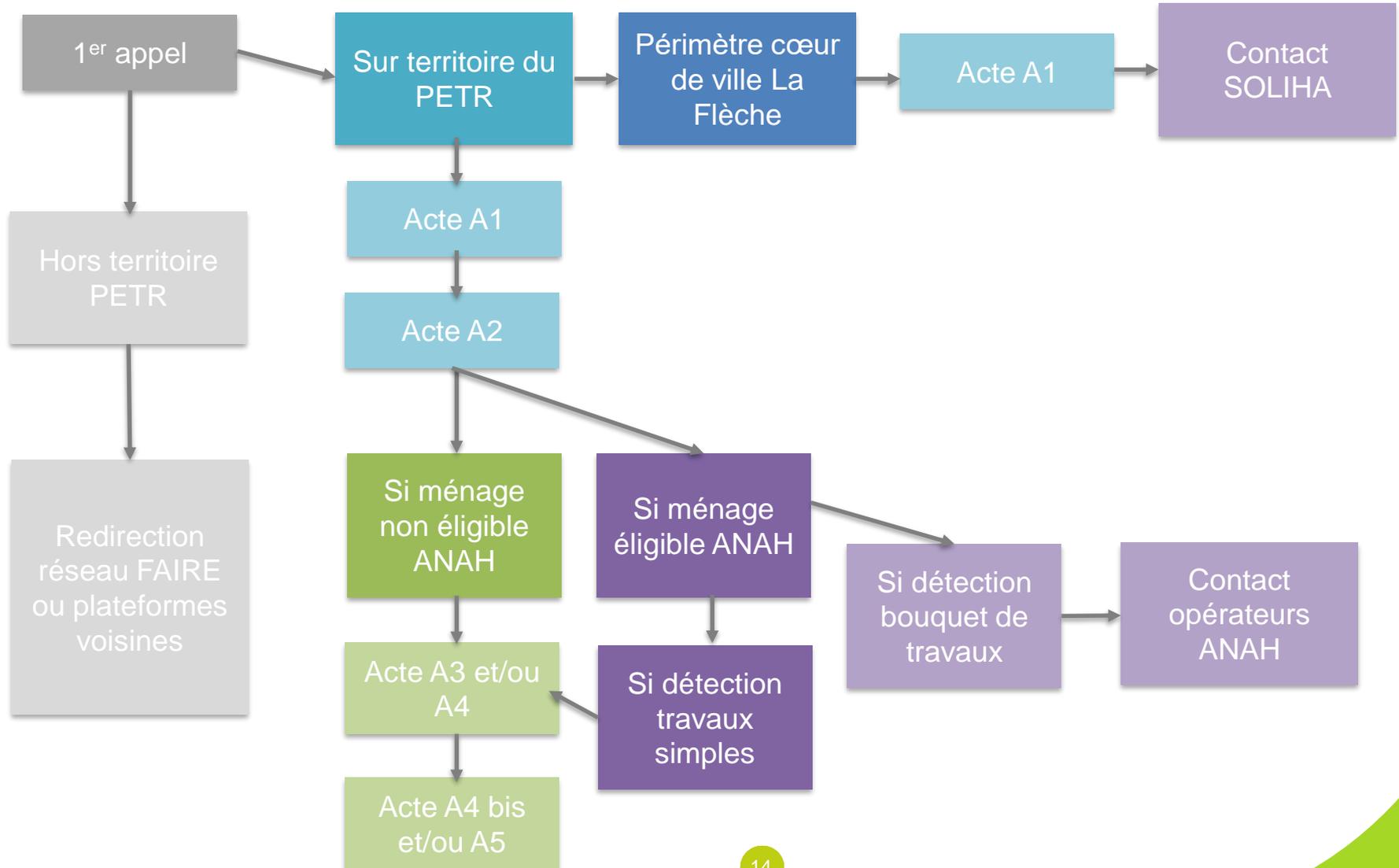
	Acte A1	Acte A2	Acte A3	Acte A4	Actes A4bis et A5	Actes B	Actes C	Administratif, Com, Pilotage
PTRE internalisée	Interne + Partenariat externe	Interne + Partenariat externe	Boîte aux lettres	Interne	Boîte aux lettres	Interne	Interne + Partenariat externe	Interne

LA PTRE – SON MODE DE FONCTIONNEMENT

Les avantages d'une PTRE internalisée :

- Mieux anticiper l'articulation de la PTRE avec les dynamiques territoriales en cours ou à venir sur certains territoires comme notamment l'action cœur de ville sur la ville de La Flèche mais aussi le déploiement des OPAH-RU dans les futurs périmètres d'ORT (*cf. cartographie page 6*)
- Grâce à un animateur dédié sur le territoire et avec le partenariat de l'Espace Info Énergie, la réalisation d'actions d'animation « de terrain » à destination des ménages sera renforcée et priorisée car indispensable pour faire connaître le PTRE et repérer les ménages
- Enfin, comme la PTRE ne doit pas concurrencer l'offre privée mais à la fois la stimuler et la structurer, les actes A3, A4bis et A5 consisteront en une redirection des ménages auprès des acteurs de l'ingénierie (architectes, MOE, bureaux d'études etc.) avec à la clé un chèque-énergie si le ménage a bénéficié d'un accompagnement A4 via la PTRE

LA PTRE – LE PARCOURS MÉNAGES PROPOSÉ



LA PTRE – LES ACTIONS PARTENARIALES

La réussite du déploiement de la PTRE tiendra en grande partie par la **qualité de son animation** qui sera effectuée par le biais de :

- La présence sur le territoire d'un(e) chargé(e) de mission PTRE, internalisé(e) au sein du PETR, afin d'assurer une gouvernance et un pilotage qualitatif
- Une animation transversale avec les organismes professionnels, l'Espace Info Energie (EIE) porté par Sarthe Nature Environnement, l'ANAH, le CAUE, la CMA, les établissements financiers etc.

De nombreuses actions à but d'information et de sensibilisation ont été mises en place ces dernières années et auront pour vocation d'être reconduites et démultipliées : conventions pluriannuelles avec SNE, forums de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables, mobilisation des professionnels, formation sur les matériaux biosourcés etc.



FORUM RÉNOVATION
AUTOUR DE LA ÉNERGÉTIQUE

Renseignements : PETR Pays Vallée du Loir - 02.43.38.16.62 - www.pays-vallee-loir.fr



FORUM ÉNERGIES
AUTOUR DES RENOUVELABLES

18H30 MARDI 11 FÉVRIER 2020
20H30 SALLE DES FÊTES DISSÉ S/ LE LUZE

Renseignements : PETR Pays Vallée du Loir - 02.43.38.16.62 - www.pays-vallee-loir.fr



LA PTRE – LES DÉPENSES ENVISAGÉES

Estimation détaillée des dépenses sur 3 ans		
Poste		Montant (€)
Frais de personnel		323 678 €
	<i>Chargé(e) de mission PTRE (1 ETP) : en charge d'une partie des actes A1 et A2, de la totalité des actes A4 et B, coordination des actes C et reporting sur SARENOV'</i>	153 678 €
	<i>Missions externalisées sur une partie des actes A1 et A2 (0,4 ETP)</i>	70 000 €
	<i>Chargée de mission énergie-climat (0,2 ETP) : pilotage de l'action dans le cadre du PCAET, pilotage du service efficacité énergétique</i>	40 000 €
	<i>Chargée de mission communication (0,1 ETP) : stratégie de communication, animation des réseaux sociaux, mise à jour du site internet, gestion des relations presse etc.</i>	20 000 €
	<i>Responsable administrative et financière (0,1 ETP) : en charge du reversement des aides sur les audits énergétiques (A3) et sur les prestations d'AMO/MOE (A4 bis et A5) ainsi que du suivi financier des dossiers de subventions</i>	20 000 €
	<i>Chargée d'accueil (0,1 ETP) : redirection des appels</i>	20 000 €
Reversement aides sur audits énergétiques (A3)		18 800 €
Reversement aides sur prestations AMO/MOE (A4 bis et A5)		24 400 €
Prestations externes (partenaires du PCAET)		81 297 €
	<i>Convention avec l'EIE Sarthe (0,3 ETP)</i>	51 297 €
	<i>Convention avec la CMA</i>	15 000 €
	<i>Convention avec les fédérations des professionnels du bâtiments</i>	15 000 €
Frais de communication		30 000 €
	<i>Création du nom de marque, du logo</i>	2 000 €
	<i>Création et impression de supports de communication</i>	17 500 €
	<i>Frais de publicité</i>	2 500 €
	<i>Participations aux événements divers en lien avec la rénovation énergétique de l'habitat</i>	2 000 €
	<i>Frais de formation</i>	6 000 €
Charges de structure et achats de matériel (6% du budget total)		34 254 €
	<i>Mise à disposition d'un bureau et de locaux pour les permanences, achat de matériels de bureau, achat de matériels informatiques et téléphoniques, frais d'impressions, frais de déplacements, achat de logiciels pour effectuer les diagnostics, achat d'équipements de mesure pour effectuer les diagnostics</i>	non estimé
TOTAL		512 429 €

LA PTRE – LE PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montant (€)	Structure	Montant (€)
Dépenses actes métiers	428 175	SARE	160 565
Dépenses de frais de structure	34 254	Région	132 858
Dépenses de gestion administrative	20 000	LEADER	67 403
Dépenses liées aux frais de communication	30 000	Autofinancement	151 602
TOTAL	512 429	TOTAL	512 429
<i>Total par an</i>	<i>170 809</i>	<i>Total par an</i>	<i>170 809</i>

LA PTRE – LA DATE DE DÉMARRAGE ENVISAGÉE

1^{er} novembre 2021